

CONTRIBUTION

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, facteur d'attractivité de la région

OCTOBRE 2026

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est un enjeu majeur pour l'avenir de notre région. Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques majeures et le repli de certains pays, la capacité d'un territoire à s'ouvrir à l'international, à attirer les compétences et à nourrir les échanges est un facteur déterminant de son attractivité, de sa vitalité, de son rayonnement et de son développement.

Auvergne-Rhône-Alpes dispose à cet égard d'atouts considérables grâce à un enseignement supérieur de qualité et diversifié, des pôles de recherche reconnus, d'un tissu économique propice aux échanges internationaux. Cet environnement constitue un atout, à condition de pouvoir attirer les talents, leur offrir de bonnes conditions d'accueil et de favoriser leur contribution durable à la vie régionale.

Car les mobilités internationales enrichissent les formations, confrontent les chercheurs à d'autres approches, favorisent la circulation des connaissances et ouvrent de nouvelles perspectives de coopération. Elles profitent également aux étudiants qui partent à l'étranger, aux établissements qui développent leurs partenariats et aux territoires qui bénéficient de ces échanges en renforçant leur capacité d'innovation et leur ouverture.

C'est dans cette perspective que le CESER, expression de la société civile organisée, s'est saisi de ce sujet. Par sa capacité à croiser les regards des acteurs économiques, sociaux, éducatifs du territoire, à appréhender les enjeux dans leur dimension économique, sociale, territoriale et environnementale, il entend apporter une lecture complémentaire à celle des établissements ou des pouvoirs publics.

À travers cette contribution, le CESER souhaite porter une conviction : l'ouverture internationale est une richesse lorsqu'elle s'accompagne d'une volonté collective de la rendre accessible, inclusive et durable. C'est en faisant de cette ouverture un levier de progrès partagé que notre région pourra conforter son rayonnement et préparer avec confiance son avenir.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2026-15



Président de Commission

M. Dominique PELLA



Rapporteur

M. Mathias BERNARD

SOMMAIRE

Introduction 7

Les mobilités internationales en Auvergne-Rhône-Alpes ... 11

Etat des lieux des mobilités internationales 11

- Etat des lieux de la mobilité sortante 13
- Etat des lieux de la mobilité entrante 14
- La recherche d'un équilibre pour les établissements d'enseignement supérieur 16

Les enjeux de la mobilité internationale 16

- Un impact positif pour les publics 16
- Pour l'excellence de la recherche et de l'enseignement 16
- Un impact positif pour les territoires 17
- L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, un enjeu déterminant 18

La mobilité entrante entre obstacles et leviers 21

Les enjeux financiers 21

- Les freins 21
- Les leviers 23
- Une réponse encore partielle aux besoins 25

Les enjeux politico-administratifs 25

- Les freins 25
- Les leviers 26

Les enjeux linguistiques et culturels 27

- Les freins 27
- Les leviers 27

Les enjeux environnementaux 28

Principaux constats 28

SOMMAIRE

Les préconisations du CESER 29

Axe 1 : Développer une politique incitative via la construction d'une stratégie internationale commune (Région, collectivités, monde académique et économique).....30

Axe 2 : Accueillir et faciliter l'intégration des étudiants, enseignants, doctorants et chercheurs internationaux 31

Axe 3 : Ancrer durablement les compétences internationales dans le territoire régional.....32

Conclusion 33

Bibliographie 34

Glossaire 35

Contributeurs 36

Remerciements 38

Déclaration des groupes 40

Résultats des votes 48

Contacts 56



Introduction

Contexte

« L'internationalisation vise à améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche en France tout en renforçant son rayonnement international ».[1]

Forte de ses nombreux laboratoires de recherches, de ses 7 universités et multiples écoles d'ingénieurs et de commerce, la région Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur majeur de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les établissements d'enseignement supérieur et la Région disposent de plusieurs dispositifs et outils facilitant les échanges qui contribuent à faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes l'une des plus dynamiques en matière de mobilité internationale.

Ainsi, un grand nombre d'étudiants de la région bénéficient chaque année d'une expérience internationale enrichissante et valorisante pour leur parcours universitaire et professionnel. En étudiant à l'étranger, ils deviennent des « ambassadeurs » des territoires et de leur établissement à travers le monde, ils rapportent de nouvelles méthodes de travail et une ouverture d'esprit renforcée.

Accueillir des étudiants, des enseignants et des chercheurs internationaux au sein des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche contribue au rayonnement du territoire, au développement de la recherche, à la construction de pôles universitaires d'excellence ainsi qu'à l'économie territoriale.

Les échanges internationaux renforcent la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en diversifiant les approches pédagogiques et scientifiques. Il en résulte de l'innovation en stimulant les collaborations entre équipes de recherche de pays et de disciplines différentes.

La mobilité d'étudiants, d'enseignants, de doctorants et de chercheurs développe des compétences clés comme les langues, l'adaptabilité et la communication interculturelle, utiles dans un contexte scientifique mondialisé, mais aussi un certain épanouissement personnel. Ces échanges constituent aussi un levier d'inclusion et de progrès social, en ouvrant l'accès au savoir et à la coopération internationale pour un plus grand nombre d'acteurs. Enfin, ils participent au rayonnement académique et diplomatique des établissements et des pays, en créant des réseaux durables d'anciens et de partenaires à travers le monde.

Après l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui la région française accueillant le plus d'étudiants étrangers, elle joue un rôle essentiel dans la mobilité entrante.

Enjeux

Les mobilités internationales se heurtent à plusieurs difficultés de mise en œuvre : problématiques de logement, de langue, complexité administrative. Le contexte international actuel, notamment géopolitique, constitue également un véritable frein à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les mobilités d'enseignants-chercheurs et d'étudiants issus de certains pays deviennent complexes, voire impossibles, les règles d'accès aux laboratoires de recherche se durcissent considérablement, certains pays, leaders en matière d'enseignement et de recherche, notamment les Etats-Unis, remettent en cause les libertés académiques. Et enfin, certaines mesures nationales, controversées, dissuadent les étudiants étrangers de venir en France.

[1] L'internationalisation de l'enseignement supérieur | Haut-commissariat à la stratégie et au plan.

Ces freins et difficultés rappellent que l'enseignement supérieur, la recherche et leur internationalisation dépendent fortement des décideurs publics, des politiques et des financements qui leur sont octroyés. D'autres financements privés (entreprises, associations, fondations, etc.) peuvent contribuer à l'internationalisation mais à la marge.

A ce titre, il est important de mettre en lumière les bonnes pratiques, les dispositifs qui facilitent et renforcent les mobilités, et de continuer à participer au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le plan international avec des aides locales (matérielles, administratives, financières, etc.), et par l'apport d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants-chercheurs.

Objectifs

Cette contribution vise à :

- Effectuer un état des lieux des mobilités entrantes et sortantes présentes en Auvergne-Rhône-Alpes et ainsi préciser les objectifs et les modalités des dispositifs qui les encouragent.

  Question 1

- Analyser les retombées de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le rayonnement de la région, de ses établissements d'enseignement supérieur, de ses entreprises et de leur développement.

  Questions 1 & 4

- Démontrer le lien entre internationalisation, qualité de l'enseignement et de l'environnement de recherche, ainsi que son impact sur le développement humain des chercheurs comme des étudiants.

  Questions 1 & 4

- Identifier les enjeux et freins actuels à la mobilité internationale.

  Question 3

- Proposer des pistes d'amélioration et des bonnes pratiques permettant de renforcer lesdites mobilités.

  Question 2

Questions

Questions principales

Question 1 — Quel est le rôle de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'attractivité et le rayonnement international de la région ?

Question 2 — Quels leviers/facteurs (matériaux, sociaux, financiers, etc) peuvent renforcer/accroître l'attractivité européenne et internationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ?

Question 3 — Quels sont les enjeux de l'internationalisation des étudiants, enseignants et chercheurs pour les établissements d'enseignement supérieur ?

Question sous-jacente

Question 4 — En fonction du profil des personnes accueillies, quelle est la capitalisation pour la région et l'enrichissement pour l'écosystème ?

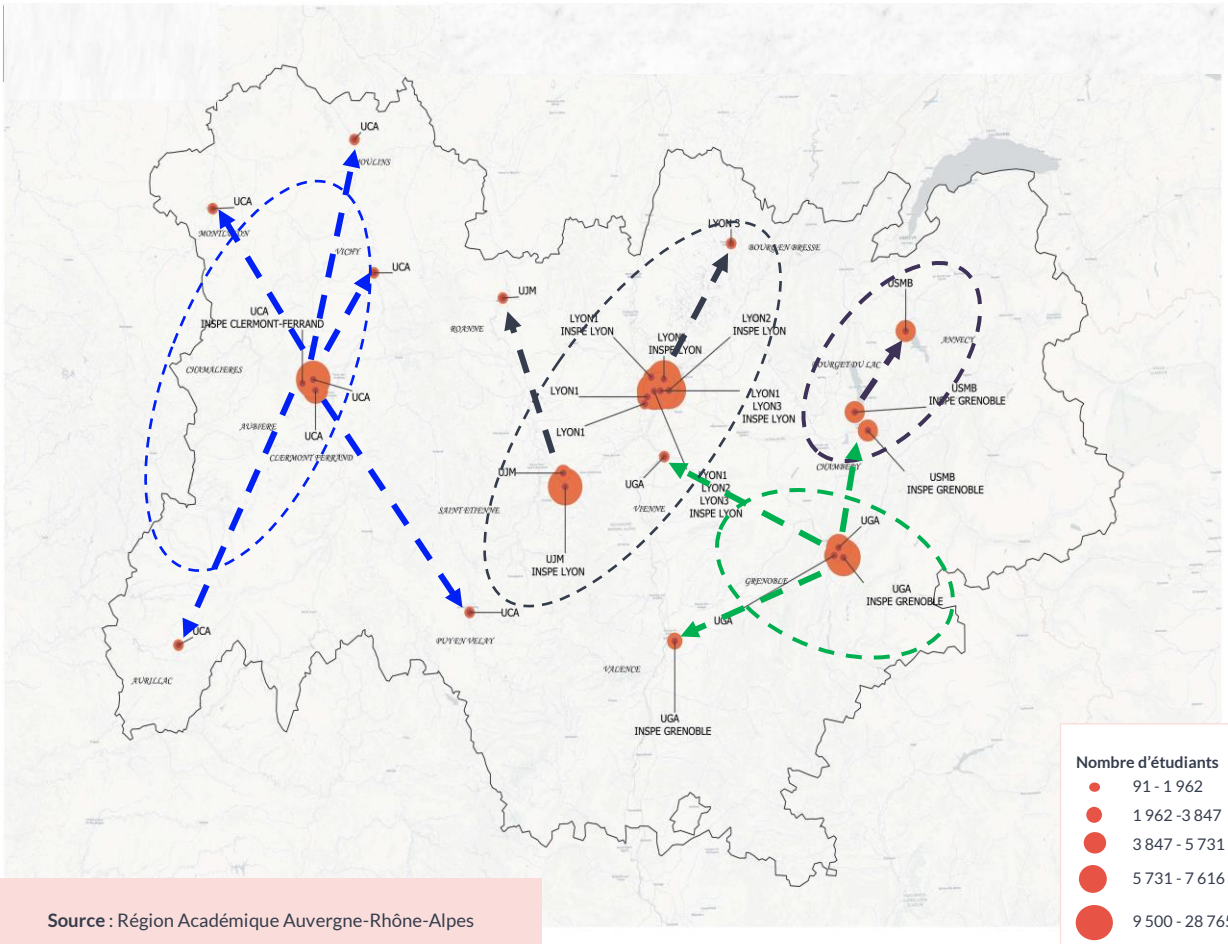
Démarche

Dans l'objectif de dresser un état des lieux des mobilités dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, La commission « Enseignement supérieur, Recherche et Innovation » a mené plusieurs auditions de représentants des grandes universités de la région et étrangères mais également d'écoles supérieures, des organisations syndicales ainsi que la Direction de l'enseignement supérieur de la Région. Les échanges ont mis en lumière la quantité de dispositifs permettant aux étudiants de partir à l'étranger, le déséquilibre presque constant entre les flux entrants et sortants et les difficultés auxquelles se heurtent les étudiants, enseignants et chercheurs dans la mise en œuvre de leur mobilité.

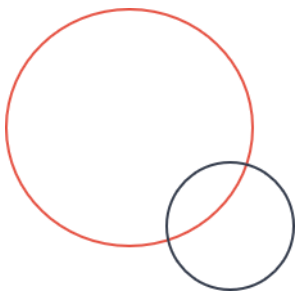
Dans cette contribution, la commission entend par « attractivité », la capacité d'un territoire à attirer des étudiants, enseignants, doctorants et des chercheurs, contribuant à l'excellence de l'enseignement et de la recherche, mais aussi à attirer des entreprises participant au dynamisme économique et à l'innovation régionale. Elle suppose également que la région soit attractive pour ses habitants, en leur proposant un enseignement de qualité et des opportunités.

Pour mieux comprendre l'attractivité régionale, la commission a auditionné des représentants d'entreprises, des enseignants-chercheurs et des étudiants dans le but d'identifier les atouts du territoire et d'analyser dans quelles mesures l'internationalisation de l'enseignement supérieur contribue au renforcement, voire à la création, de ces atouts.

Implantation des sites universitaires et effectifs concernés à la rentrée 2022
Effectifs des universités, des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation
Logique territoriale : un réseau de sites complémentaires, et non un système hiérarchique simple



Source : Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes



01

Les mobilités internationales en Auvergne-Rhône-Alpes

L'objectif de cette partie n'est pas de dresser un état des lieux exhaustif des mobilités internationales sur le territoire, mais de montrer que ces pratiques sont désormais largement intégrées dans les stratégies des établissements d'enseignement supérieur. Elle vise également à analyser le lien entre internationalisation et attractivité.

Par ailleurs, le sujet des mobilités sortantes ayant déjà fait l'objet d'une contribution du CESER[2], la présente analyse se concentrera principalement sur les mobilités entrantes. Une présentation synthétique des mobilités sortantes sera néanmoins proposée afin d'apporter les éléments de contexte nécessaire à la compréhension des enjeux.

Etat des lieux des mobilités internationales

La région Auvergne-Rhône-Alpes, riche de son écosystème académique, de ses nombreux laboratoires de recherches et établissements d'excellence, offre de multiples possibilités de mobilité internationale à différentes étapes des parcours de formation et des carrières : étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs.

Dans un contexte de concurrence et de coopération accrues à l'échelle mondiale, et également afin d'offrir les meilleures opportunités de formation et de développement professionnel, la majorité des établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, ainsi que certaines entreprises, proposent des dispositifs favorisant la mobilité internationale. Dans certaines formations la mobilité peut même être une condition sine qua non pour l'obtention du diplôme.

Il convient de distinguer deux catégories de mobilités :

D'une part, les mobilités sortantes : elles concernent les étudiants, enseignants, chercheurs et doctorants français qui quittent le territoire pour suivre un cursus, effectuer une période d'immersion professionnelle, ou mener des travaux de recherche dans un pays étranger.

D'autre part, les mobilités entrantes : à l'inverse, concernent les étudiants, enseignants, chercheurs et doctorants étrangers qui choisissent de venir en France pour étudier, effectuer une période d'immersion professionnelle, ou contribuer aux activités de recherche.

[2] Contribution du CESER « Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes ». Novembre 2022 Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes.

Il est également possible d'identifier une troisième catégorie de mobilité : **les free-movers**. Cette appellation désigne les mobilités non-encadrées par des partenariats, double-diplôme ou accords entre établissements et institutions. Il s'agit d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs qui entreprennent une expérience internationale sans dispositif d'accompagnement spécifique entre établissements.



Mobilités étudiantes

Les mobilités étudiantes, qu'elles soient entrantes ou sortantes, prennent **plusieurs formes** :

Mobilité de stage
Réalisation d'une période d'immersion professionnelle à l'étranger dans le cadre du cursus de formation

Double diplôme
Parcours partagé entre un établissement d'origine et un établissement partenaire à l'étranger permettant l'obtention de **deux diplômes distincts**

Mobilité diplômante
Suivi de tout ou partie d'une formation dans un établissement étranger avec l'objectif d'y obtenir un diplôme

Mobilité internationale d'études
Période de formation réalisée à l'étranger tout en restant inscrit dans l'établissement d'origine

Dispositifs pédagogiques particuliers
Summer Schools, Winter Schools, écoles thématiques, séminaires intensifs, etc. Ces programmes courts, organisés ou non avec des partenaires internationaux, permettent aux étudiants de découvrir un nouvel environnement académique et culturel

Mobilités des chercheurs et des doctorants

Plusieurs dispositifs et organismes contribuent à faciliter et encadrer les échanges des chercheurs. Les mobilités des chercheurs et doctorants présentent des **caractéristiques spécifiques**, souvent liées à :

Contrats de recherche
Mobilités liées à des projets menés avec une entreprise ou un organisme de recherche.

Séjours en laboratoire
Accueil temporaire dans un laboratoire de recherche en France ou à l'international

Coopération scientifique internationale
Participation à des projets de recherche collaboratifs entre plusieurs établissements ou pays

Conférences et colloques
Participation à des congrès, colloques, séminaires et manifestations scientifiques internationales

Cotutelle de thèse
Préparation d'une thèse sous la direction conjointe de deux établissements situés dans des pays différents, conduisant à une reconnaissance académique internationale

[3] Dossier de presse « Choose France for higher education ».

Etat des lieux de la mobilité sortante

La France est le 7ème pays d'origine des étudiants mobiles dans le monde, avec environ 114 000 étudiants en mobilité diplômante à l'étranger[4]. À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 7 710 étudiants ont effectué une mobilité sortante dans le cadre du programme Erasmus+ entre 2021 et 2022 (uniquement des mobilités réalisées au sein de l'espace européen)[5].

La mobilité sortante bénéficie aujourd'hui d'un large éventail de dispositifs d'accompagnement. Le programme Erasmus+ demeure le principal outil de soutien à la mobilité internationale des étudiants européens. A celui-ci s'ajoutent de nombreux accords bilatéraux, partenariats institutionnels et programmes spécifiques développés par les établissements d'enseignement supérieur.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes s'investit également fortement dans le soutien aux mobilités sortantes. Il mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la mobilité internationale des étudiants et constitue la première région française en nombre de bourses attribuées, avec près de 10.700 aides accordées chaque année. Plusieurs dispositifs régionaux contribuent ainsi au rayonnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La « Bourse Région Mobilité Internationale Etudiants » (BRMIE) vise à soutenir financièrement les projets de mobilités des étudiants inscrits dans des établissements conventionnés. La Bourse Région Mobilité Internationale est également déclinée pour les lycéens et apprentis qui souhaitent réaliser un stage professionnalisant à l'étranger, ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs qui voudraient confronter leur projet de création d'entreprise à une expérience internationale en post-diplôme.

« Ce dispositif ciblé, participe à la stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche inscrite dans le SRESRI de la Région. La mobilité vise à mieux faire connaitre aux étudiants et aux apprentis du supérieur, le monde dans lequel ils auront à exercer leur activité et à améliorer leur expérience en leur donnant les clés pour trouver les meilleures opportunités d'emploi. Elle vise aussi à permettre à un nombre croissant d'étudiants de réaliser des mobilités devenues obligatoires dans le cadre de leur cursus universitaire. »[6]

La Région accompagne également les mobilités sortantes à travers différents financements destinés à renforcer l'ouverture internationale des formations et des établissements, via l'appel à projets « Ambition internationale ». Ces soutiens concernent notamment les Master Erasmus Mundus, les diplômes conjoints internationaux, certaines actions de promotion internationale des écoles d'ingénieurs, ainsi que des projets de coopération avec des partenaires étrangers.

Les établissements d'enseignement supérieur soulignent unanimement le rôle déterminant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le financement des mobilités sortantes. Sans ce soutien financier, nombre d'entre eux ne seraient pas en mesure de garantir un accès aussi large à la mobilité internationale pour leurs étudiants, alors même que celle-ci constitue désormais un élément essentiel de nombreux parcours de formation.

En effet, la mobilité sortante joue un rôle si important dans le parcours d'enseignement supérieur des étudiants que certains établissements en ont fait une condition à l'obtention du diplôme. Cette obligation est plus fréquemment observée dans les écoles de commerce, les écoles d'ingénieurs et les grandes écoles. Si les universités développent également de nombreuses opportunités de mobilité, celles-ci constituent plus rarement une condition nécessaire à l'obtention du diplôme.

Cette condition à l'obtention du diplôme s'applique notamment à l'ensemble des écoles d'ingénieurs françaises. Les étudiants doivent justifier d'une expérience à l'international pour valider leur diplôme. Plusieurs modalités permettent de répondre à cette obligation : année de césure à l'étranger, stage ou Travail de Fin d'Etudes (TFE) réalisé dans un autre pays, semestre ou années d'études à l'international dans le cadre d'une mobilité de crédits, ou encore une préparation à un double diplôme avec un établissement partenaire.

L'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Lyon a également intégré cette dimension internationale dans son parcours de formation. Les élèves doivent effectuer au minimum un semestre à l'étranger, qui peut prendre la forme d'un stage de courte ou longue durée, d'une mobilité diplômante ou encore d'une mobilité de recherche.

7ème pays d'origine
des étudiants mobiles
dans le monde

Campus France

[4] Données Campus France : La mobilité sortante des étudiants français
[5] Strater Auvergne-Rhône-Alpes 2024 : strater-2024---auvergne-rh-ne-alpes---comue-lyon-saint-etienne-35661.pdf
[6] Contribution du CESER « Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes ». Novembre 2022

Etat des lieux de la mobilité entrante

La mobilité entrante des étudiants européens est elle aussi fortement renforcée par le programme Erasmus+ qui permet à de nombreux étudiants et enseignants européens de venir étudier ou enseigner en France. Grâce à cette dynamique, la France se positionne comme le 4ème pays d'accueil au niveau européen en termes de mobilité entrante. Mais elle est seulement 8ème au niveau mondial[7].

Entre 2018 et 2023 la mobilité étudiante a connu une progression moyenne de 17%.[8] Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui la deuxième région française accueillant le plus d'étudiants internationaux après l'Ile de France. Les étudiants étrangers représentent aujourd'hui 14,1% de l'ensemble des étudiants, soit environ 54 094 étudiants. Environ 24,2% de cet effectif provient d'Europe, 24% d'Afrique subsaharienne, 22 ,8% d'Asie, 20% du Maghreb, et 8% d'Amérique[9].

La mobilité des chercheurs et des doctorants connaît également une croissance importante depuis une quinzaine d'années. Selon Campus France, « en 2020 la France accueillait près de 17 000 chercheurs internationaux dans ses établissements publics, soit 9% du total des effectifs du pays. En 2022, près de 4 400 visas scientifiques de long séjour « passeport talent » ont été délivrés, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2021 »[10].

A l'échelle régionale, les chercheurs et doctorants sont attirés par un écosystème scientifique particulièrement dynamique, fondé sur la présence de grands organismes de recherche, d'établissements d'enseignement supérieur reconnus et de pôle d'excellence bénéficiant d'une visibilité nationale et internationale.

Toutefois, l'accompagnement de la mobilité entrante des étudiants hors Union européenne, ainsi que celle des chercheurs, doctorants et enseignants-chercheurs internationaux reste limité. En effet, hors quelques dispositifs de bourses nationales ou issues d'accords entre établissements d'enseignement supérieurs, peu de dispositifs globaux existent.

Si le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028 prévoit une politique de mobilité sortante des étudiants de la Région ainsi que le financement de grands projets d'attractivité internationale utiles pour les territoires, les dispositifs régionaux spécifiquement dédiés à la mobilité entrante demeurent relativement limités comparés à ceux dédiés à la mobilité sortante.

A l'époque de la Région Rhône-Alpes, le programme CMIRA (Coopération et Mobilité Internationale Rhône-Alpes) permettait chaque année à plusieurs centaines d'étudiants, doctorants, enseignants et chercheurs étrangers de séjourner dans la région grâce à un soutien financier régional. Ce dispositif n'existe plus aujourd'hui.

Mobilité étudiante entrante
Part des inscrits en mobilité internationale
2021-2022

COMUE Lyon Saint-Étienne **13 %**	UNIVERSITÉ Clermont Auvergne **12,9 %**
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes **15,2 %**	UNIVERSITÉ Savoie Mont Blanc **8,4 %**

Source : Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes

276 217 étudiants internationaux en mobilité diplômante en France en 2023
Campus France



[7] « Choose France for higher education », dossier de presse du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Avril 2026.
[8] Campus France : La mobilité étudiante dans les régions de France.
[9] Données du Rectorat de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes.
[10] Données Campus France « La mobilité des chercheurs » La mobilité des chercheurs.

Échantillon de dispositifs de mobilité

DISPOSITIFS	« OFFRANT »	DESTINATAIRES	FLUX DE MOBILITÉ
ERASMUS +	Commission Européenne	Étudiants et enseignants européens	SORTANTE
	Commission Européenne	Étudiants et enseignants européens	ENTRANTE
BRMIE	Conseil régional	Étudiants des établissements conventionnés d'Auvergne-Rhône-Alpes + lycéens, apprentis et jeunes entrepreneurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	SORTANTE
Bourse d'excellence (Ex Bourse Eiffel)	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Étudiants et/ou chercheurs de haut niveau	ENTRANTE
Bourses issues d'accords	Accords entre établissements d'enseignement supérieur	Étudiants d'une certaine nationalité et d'une certaine spécialité	ENTRANTE
Financements de renforcement d'ouverture à l'international	Conseil régional	Établissements d'enseignement supérieur d'Auvergne-Rhône-Alpes	MIXTE (entrante et sortante)

La recherche d'un équilibre pour les établissements d'enseignement supérieur

La recrudescence des mobilités sortantes entraîne des répercussions directes sur les effectifs présents dans les établissements d'enseignement supérieur pendant les périodes de mobilité. La France est ainsi le premier pays d'origine des étudiants participant au programme Erasmus+, tandis qu'elle se situe au quatrième rang des pays d'accueil.

Cette situation signifie qu'un nombre important d'étudiants français effectuent une partie de leurs parcours à l'étranger pour une durée variable, sans que leur départ ne soit systématiquement compensé par l'arrivée d'étudiants internationaux.

Cette variation des effectifs au cours de l'année universitaire peut constituer un défi pour les établissements. Elle peut avoir des incidences sur l'organisation pédagogique, le fonctionnement des formations et, dans certains cas, sur leur équilibre économique. Afin de limiter ces effets, les établissements développent des stratégies visant à maintenir un niveau d'effectifs cohérent et à garantir la continuité des enseignements.

Si certains établissements parviennent à atteindre un équilibre satisfaisant entre mobilités sortantes et mobilités entrantes, les auditions réalisées dans le cadre de cette contribution ont montré que cet objectif demeure difficile à atteindre dans de nombreux cas.

Ainsi, au-delà de leur intérêt académique et de leur contribution à l'internationalisation des formations, les mobilités étudiantes nécessitent un travail permanent de coordination entre établissements pour garantir la réciprocité des échanges et de préserver les équilibres pédagogiques des formations.

Les enjeux de la mobilité internationale

La mobilité internationale va avoir un impact positif lisible de plusieurs façons.

Un impact positif pour les publics

Les échanges internationaux permettent à leurs bénéficiaires de découvrir d'autres cultures, de confronter leurs points de vue et de développer leur capacité à appréhender la diversité des contextes sociaux, culturels et professionnels. Ces expériences favorisent l'ouverture d'esprit, la tolérance et une meilleure compréhension des enjeux mondiaux.

Par ailleurs, la mobilité européenne contribue au développement d'une conscience citoyenne européenne. Dans un contexte où le sentiment d'appartenance est de plus en plus local et où l'appartenance européenne ne va plus autant de soi, cette conscientisation est un enjeu majeur des mobilités.

Les mobilités constituent un puissant levier de développement professionnel et personnel. Elles favorisent l'acquisition de compétences académiques, linguistiques et interculturelles, renforcent l'autonomie et la capacité d'adaptation des participants et améliorent ainsi leur employabilité. Ces expériences représentent souvent un atout déterminant dans les parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Pour l'excellence de la recherche et de l'enseignement

Les mobilités internationales contribuent directement à l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche en favorisant la diversité des profils, des expériences et des points de vue au sein des établissements et laboratoires. Cette diversité académique, culturelle et sociale constitue un facteur essentiel à l'innovation, à la créativité et à l'enrichissement des pratiques pédagogiques et scientifiques.

Du côté de la formation, la présence d'étudiants internationaux favorise la confrontation des idées et des expériences. Ces derniers apportent des perspectives différentes, interrogent les connaissances sous d'autres angles et participent à l'enrichissement des échanges au sein des enseignements. Cette diversité contribue à élargir l'horizons des étudiants, à alimenter les réflexions, et à développer leurs compétences interculturelles.

Du côté de la recherche, l'accueil de chercheurs et doctorants étrangers joue un rôle déterminant. Les équipes de recherche composées de profils variés bénéficient d'une pluralité d'approches, de méthodes et de références scientifiques qui favorisent l'émergence d'idées nouvelles et le renouvellement des questionnements. Les équipes diversifiées tendent à être plus innovantes, à limiter les biais dans leurs travaux et à produire des recherches à plus fort impact.[11]

La variété de points de vue, d'opinions et de perspectives constitue un levier majeur de qualité et de performance de la recherche. Les échanges entre chercheurs de différentes nationalités favorisent la production de connaissances nouvelles et renforcent la capacité des laboratoires à répondre à des problématiques complexes dans un environnement de plus en plus internationalisé.

[11] La diversité est indispensable dans la recherche au Canada

Pour de nombreux établissements d'enseignement supérieur, la stratégie internationale représente aujourd'hui un élément structurant du projet académique. Elle permet d'enrichir les programmes de formation, de développer des partenariats scientifiques d'envergure, de renforcer les compétences transversales des étudiants et d'améliorer leur insertion professionnelle. Certains responsables d'établissements considèrent même que l'intégration d'une dimension internationale dans le cursus est désormais indispensable pour garantir la qualité et leur adéquation avec les attentes du monde actuel.

L'attractivité scientifique d'un territoire repose ainsi non seulement sur la qualité des infrastructures et de ses équipes, mais également sur sa capacité à attirer et accueillir des talents internationaux. La présence d'un environnement cosmopolite, ouvert sur le monde et connecté aux réseaux scientifiques internationaux constitue un facteur de rayonnement et de compétitivité.

Les chercheurs et étudiants étrangers apportent des compétences, des réseaux internationaux, des idées nouvelles et une plus grande visibilité du territoire.

Un impact positif pour les territoires

La mobilité entrante génère de nombreuses retombées positives pour les territoires. Celles-ci sont à la fois économiques, scientifiques, culturelles et territoriales.

L'impact économique de ces mobilités est naturellement issu du fait que les étudiants, enseignants et chercheurs en mobilités qui séjournent sur un territoire consomment, se logent, utilisent les services locaux et participent ainsi directement à l'activité économique. Selon des données de l'INSEE, un étudiant génère une activité économique d'environ 12 000€ par an.

Au-delà de cette contribution économique directe, en venant étudier sur le territoire, en expérimentant les pratiques et méthodes de travail et d'enseignement, ils renforcent l'attractivité de l'écosystème local en suscitant l'envie d'y travailler. De retour dans leur pays d'origine, ils deviennent ambassadeurs des établissements, des entreprises et des territoires dans lesquels ils ont été accueillis. Ils contribuent ainsi à renforcer la visibilité internationale des régions d'accueil et peuvent susciter de nouvelles mobilités, collaborations ou investissements.

Les chercheurs étrangers apportent une véritable contribution à leur territoire d'accueil, ils attirent et retiennent des talents internationaux, renforçant l'attractivité et le dynamisme du territoire. Ils contribuent à la recherche pour accompagner les transformations territoriales.

Les collaborations internationales augmentent la visibilité du territoire et facilitent l'accès à des financements compétitifs. Et enfin, les mobilités internationales stimulent les laboratoires, collectivités et entreprises, créant un hub de compétences globales.

La recherche exerce un double impact en matière d'attractivité. Elle joue tout d'abord un rôle d'ancrage territorial : les entreprises ont tout intérêt à s'implanter à proximité de centres de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur afin d'accéder à des compétences spécialisées, de recruter des talents et de développer des partenariats d'innovation. Elle exerce ensuite un effet d'attraction, en favorisant l'implantation de centres de R&D, de startups et d'investissements internationaux.

Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, la qualité de l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation constitue désormais un critère déterminant dans les choix d'implantation des entreprises. Le choix des sites d'implantation pour une entreprise est véritablement analysé. Si des facteurs tels que les infrastructures, le foncier, l'énergie, la logistique ou la sécurité demeurent essentiels, la disponibilité des compétences et la présence d'un environnement d'innovation performant occupent une place des plus importantes dans les stratégies d'implantation des acteurs économiques.

Les entreprises accordent une attention particulière à la qualité des formations, à la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée, à la présence de laboratoires de recherche reconnus et à l'existence de réseaux d'innovation.

Dans cette perspective, les pôles de compétitivité occupent un rôle majeur dans cette analyse effectuée par les entreprises. Ils favorisent la coopération entre entreprises, établissements d'enseignement supérieur, laboratoires et collectivités, contribuant ainsi à répondre aux besoins des marchés.

Selon la **Chambre du Commerce et de l'Industrie Auvergne-Rhône-Alpes**, le territoire régional bénéficie d'un vivier de compétence particulièrement important. Un actif sur deux est diplômé du supérieur, garantissant un accès direct aux compétences pour les entreprises qui s'implantent sur le territoire.

L'Indice de Compétitivité Régionale de la Commission européenne (ICR)[12] classait, en 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes parmi les régions les plus performantes d'Europe, reflétant la qualité de son écosystème éducatif et de recherche.

[12] EU Regional Competitiveness Index 2.0 - 2022 edition

Enfin, les étudiants, enseignants et chercheurs qui séjournent sur le territoire constituent souvent des relais d'influence durables. Les liens personnels, académiques et professionnels qu'ils développent avec les acteurs locaux favorisent l'émergence de collaborations futures et contribuent à renforcer l'image et l'attractivité du territoire à l'international. Au-delà de leur passage temporaire, ils participent ainsi à la construction d'un réseau mondial d'ambassadeurs au service du rayonnement régional.

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, un enjeu déterminant

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et notamment le développement des mobilités entrantes, constitue un enjeu majeur pour les territoires. Elle contribue à renforcer l'excellence académique et scientifique, à accroître le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'à enrichir la dynamique intellectuelle, culturelle et économique des territoires d'accueil.

Dans un contexte de mondialisation croissante, l'international est devenu un facteur structurant. Alors qu'autrefois la concurrence était locale et que les marchés étaient cloisonnés, les chaînes de valeur sont désormais mondiales et la compétition pour attirer les talents s'intensifie. Dès lors, l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ne relève plus uniquement d'une ambition académique, elle constitue également un levier essentiel de compétitivité économique, d'innovation et de développement.

Cette ambition est largement partagée par les pouvoirs publics. A titre d'exemple, le programme « Bienvenue en France » a fixé l'objectif d'accueillir 500 000 étudiants internationaux à l'horizon 2027, témoignant de l'importance accordée à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche comme vecteur d'attractivité, de compétitivité et d'innovation.
Au niveau européen, l'importance de la mobilité internationale est également reconnue. La mise en place du système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) qui permet la reconnaissance des parcours académiques entre les Etats membres facilite ainsi les mobilités étudiantes au sein de l'UE. Cette harmonisation favorise également la mobilité professionnelle post-diplôme, en permettant aux jeunes diplômés d'étudier, de travailler ou de poursuivre leur carrière dans un autre Etat membre.

Par ailleurs, pour de nombreux établissements d'enseignement supérieur, la capacité à attirer des étudiants internationaux constitue aujourd'hui un indicateur de leur visibilité et de leur attractivité à l'échelle mondiale. La présence d'étudiants étrangers au sein des formations est perçue comme un facteur d'ouverture, de diversité et de qualité de formation. A l'inverse, une faible attractivité internationale peut parfois être interprétée comme un signal d'alerte sur la qualité de la formation.

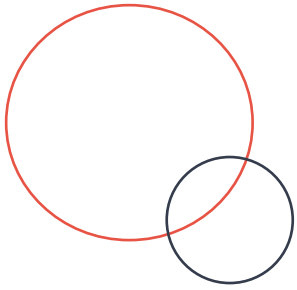
L'attractivité internationale d'un territoire repose sur une action collective et coordonnée de **plusieurs acteurs :**

- **Les acteurs publics,** qui définissent la stratégie territoriale et assurent sa coordination ;
- **Les acteurs académiques,** qui développent l'offre de formation et les activités de recherche ;
- **Les acteurs économiques**, qui contribuent à la création d'opportunités d'emplois, d'investissement et d'innovation ;
- **Les acteurs consulaires et organismes d'accompagnement,** qui facilitent les relations entre les différents partenaires et accompagnent les publics concernés.

Continuum de l'enseignement supérieur à l'industrie




NEW YORK
TOKYON
LOMDON



02

La mobilité entrante entre obstacles et leviers

Cette partie vise à proposer un recensement des principales problématiques rencontrées tant par les établissements que par les publics dans le cadre de mobilité entrante. Elle met également en lumière différents leviers, stratégies et dispositifs susceptibles de favoriser et faciliter ces mobilités. Par ailleurs, il apparait qu'une partie de ces difficultés identifiées demeure sans réponse satisfaisante.

Les freins et leviers de la mobilité entrante varient selon les publics concernés (étudiants, doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs), mais également selon le point de vue adopté. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent ainsi être confrontés à des obstacles, notamment financiers et organisationnels, tout comme les personnes en mobilité elles-mêmes.

Les enjeux financiers

Les freins

Du côté des personnes en mobilité

L'un des principaux freins à la mobilité entrante, qu'elle soit étudiante ou professionnelle, demeure la question financière. Cette problématique recouvre de multiples dimensions : le coût des frais d'inscription, les dépenses liées à la vie quotidienne, l'accès au logement, ou encore les coûts de voyage et d'installation.

Les dispositifs de soutien financier, hors privé, destinés aux mobilités entrantes restent relativement limités. De nombreux étudiants internationaux rencontrent d'importantes difficultés pour financer leurs études en Auvergne-Rhône-Alpes. A cette contrainte s'ajoute la question du logement, particulièrement prégnante dans la métropole lyonnaise, mais également dans d'autres villes universitaires de la région telles que Grenoble, Annecy, Chambéry ou encore Valence. Pour les étudiants originaires de pays à faibles revenus, le parc locatif privé peut être totalement inaccessible. Si certains établissements disposent de résidences étudiantes, leur capacité d'accueil demeure insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins. Cette problématique du logement s'applique tout autant aux étudiants, aux enseignants qu'aux chercheurs.

Ces difficultés risquent d'être exacerbées par la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale « Choose France for Higher Education » qui vise notamment à généraliser l'application des frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires qui s'inscrivent dans une université française. Introduits dans le cadre du plan « Bienvenue en France » en 2019, ces droits s'élèvent à plus de 2 900€ en licence et 3.900€ en master, contre environ 150€ et 250€ pour les étudiants français et ressortissants de l'UE. Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé sa volonté de rendre ces droits d'inscription différenciés obligatoires dans les établissements d'enseignement supérieur dès la rentrée 2026.

Cette orientation suscite de nombreuses réserves au sein de la communauté universitaire. France Universités[13] considère notamment que cette généralisation va à l'encontre du principe d'autonomie des établissements supérieurs, qu'elle favorise un effet d'éviction, et risque d'entrainer une diminution significative du nombre d'étudiants internationaux dans les formations françaises, alors mêmes que ces dernières sont héritières d'une certaine culture d'ouverture à l'international.

Le CESER souligne également que cette mesure pourrait rompre avec la tradition d'accueil reposant avant tout sur la valeur académique et non pas sur la nationalité ou les ressources financières. Si l'objectif de cette politique est clair : poursuivre l'effort d'accueil d'étudiants internationaux « tout en renforçant les critères d'accueil des étudiants qui choisissent notre pays pour y étudier, afin de mieux répondre à nos priorités stratégiques, en particulier dans les disciplines scientifiques et techniques »[14], cette politique parait rompre avec le modèle d'accueil de tous les publics historiquement présents dans les universités françaises et soulève des interrogations quant à ses effets sur les diversités sociales et géographiques des publics accueillis.

Une baisse du nombre d'étudiants internationaux pourrait par ailleurs fragiliser l'équilibre économique de certaines formations. Cet enjeu est particulièrement sensible pour les campus délocalisés ou les sites universitaires plus petits, où la présence d'étudiants internationaux peut contribuer au maintien des formations. A terme, certaines formations pourraient se retrouver menacées, avec des conséquences pour l'attractivité des territoires, le développement de la recherche et les capacités d'innovation.

Si certains estiment que cette politique pourrait générer des recettes supplémentaires aux établissements, d'autres considèrent que l'effet d'éviction risque d'être d'une telle importance que le ratio et ce que cela pourrait rapporter aux universités est minime.
Cette décision peut également sembler aller à l'encontre du programme « Choose France for science », qui a pour objectif de faire venir des chercheurs d'excellence en France, en leur offrant des moyens. Elle traduit ainsi une forme de paradoxe : reconnaitre l'importance de l'internationalisation pour le développement de la recherche tout en limitant potentiellement l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur.

Enfin, les chercheurs eux-mêmes font face à des contraintes financières. L'augmentation des financements par appels à projets les conduit à consacrer une part importante de leur temps à la recherche de financements, sans garantie de succès. Cette situation est d'autant plus complexe que les procédures de candidature diffèrent selon les organismes financeurs, nécessitant une adaptation constante aux règles et aux exigences propres à chaque dispositif. Ce temps consacré à la recherche de financements constitue autant de ressources qui ne peuvent être investies dans les activités de recherche, d'enseignement ou de coopération internationale.

Du côté des établissements

Si l'attractivité scientifique demeure largement reconnue à l'échelle internationale, grâce à la qualité de sa recherche, à la densité de ses laboratoires et à l'excellence des établissements d'enseignement supérieur, elle se trouve confrontée à une concurrence croissante dans la capacité à attirer et retenir les talents internationaux. Cette concurrence se traduit notamment par les conditions de recrutement proposées aux chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants.

Plusieurs pays, au sein de l'UE ou non, offrent des niveaux de rémunération et des conditions de travail que les établissements français ne peuvent égaler. Cette situation peut conduire certains chercheurs à privilégier des destinations offrant des perspectives financières plus favorables, malgré l'attractivité scientifique reconnue de la France.

Cette difficulté peut s'expliquer en partie par la paupérisation continuelle des universités, ces dernières années, qui limite leur capacité à proposer des rémunérations compétitives. Par ailleurs, le faible niveau d'investissement privé dans la recherche, notamment fondamentale, réduit les marges de financement possible pour les établissements.

[13] France Universités est une association qui rassemble les dirigeants des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le monde.
[14] Edito Philippe Baptiste, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, dossier de presse « Choose France for higher education ».

Dans ce contexte, les universités françaises sont souvent amenées à prioriser certains partenariats internationaux considérés comme stratégiques. Une masse financière plus importante sera concentrée sur les coopérations les plus structurantes ou les plus visibles, parfois au détriment de partenariats avec des établissements moins renommées ou moins demandés par les étudiants.

Plusieurs représentants d'établissements d'enseignement supérieur, notamment publics, alertent sur la paupérisation de leurs établissements. Leurs moyens ne peuvent continuer à diminuer sans conséquences directes sur la capacité des établissements à conduire des activités de recherche de haut niveau, à accueillir des enseignants-chercheurs internationaux dans de bonnes conditions et, plus largement, à garantir la qualité de l'enseignement dispensé. Dans un contexte de concurrence mondiale accrue la question des moyens financiers apparaît ainsi comme un enjeu central pour maintenir le rayonnement scientifique et universitaire de la France.

Les leviers

Des dispositifs de soutien à la mobilité entrante

Face à ces obstacles financiers, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour favoriser la mobilité entrante.

De nombreux établissements d'enseignement supérieur ont intégré à leur stratégie internationale le développement et la création de plusieurs partenariats, accords, avec des universités du monde entier et d'intégration dans les réseaux territoriaux de coopération internationale. Ces stratégies internationales visent à permettre le transfert de compétence, faciliter les échanges, et renforcer l'employabilité des étudiants à l'international.

Ces accords constituent un levier important pour réduire le coût de la mobilité. Dans le cadre de programme d'échange, les étudiants demeurent généralement inscrits dans leur établissement d'origine et sont ainsi exonérés des frais d'inscription au sein de l'établissement d'accueil. Ces partenariats peuvent également donner lieu à la création de doubles diplômes, de formations conjointes ou encore à des dispositifs de soutien financier destinés aux étudiants en mobilité.

Exemples de Bourses développées dans le cadre d'accords

- *Bourse de l'Université Franco-Allemande*
  Issue d'un réseau de plus de 200 établissements en France en Allemagne et dans des pays tiers, l'UFA soutient plusieurs projets de mobilité par an via son dispositif de bourse, elle est en partie financée par des entreprises
- *Bourse Brafitec*
  Destinées à soutenir les échanges entre les écoles d'ingénieurs françaises et brésiliennes
- *Bourses Artifec*
  Créées pour favoriser la mobilité des étudiants entre la France et l'Argentine
- *Bourse du China Scholarship Council*
  Soutien aux étudiants chinois qui souhaitent étudier dans les IEP français.

Parallèlement, **plusieurs dispositifs de financement** sont déployés à l'échelle nationale ou européenne :

- **Erasmus+**
  Financements de l'Union européenne pour favoriser les échanges entre universités de l'Union
- **Programme Erasmus+ KA 171**
  Action spécifique du programme Erasmus+ visant à faciliter les mobilités entre les établissements d'enseignement supérieur européens et des universités dans des pays tiers non associés
- **Bourses Eiffel**
  Programme développé et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, visant à aider les établissements français à attirer les meilleurs étudiants étrangers dans des formations de master ou en doctorat dans des domaines d'études prioritaires.

Au-delà des aspects administratifs liés à ces collaborations, les réseaux internationaux et alliances européennes (UNITA, ARQUS, GEMINAE, Artemis, etc) offrent une visibilité accrue aux universités membres. Les nombreux échanges entre partenaires, semaines d'accueil, séminaires et autres événements de coopération contribuent à faire des membres de ces réseaux de véritables ambassadeurs et prescripteurs de leurs établissements respectifs.

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur soulignent l'importance des rencontres physiques entre partenaires. Celles-ci favorisent le développement de relations de confiance et la création de liens durables, essentiels à la réussite et à la pérennité des coopérations académiques et scientifiques.

Ces collaborations peuvent, par ailleurs, être extrêmement bénéfiques pour les universités qui se situent sur des territoires plus enclavés et non pas sur des zones frontalières, en leur permettant de partager des bonnes pratiques, des enjeux similaires (mobilité, reconversion économique et durable) ainsi qu'une vision commune de leur développement à l'international.

Des dispositifs spécifiques pour l'accueil des chercheurs

Au-delà du soutien financier, certains dispositifs visent à améliorer les conditions d'accueil des chercheurs internationaux. C'est notamment le cas des Instituts d'Etudes Avancées (IEA).

Ces instituts accueillent des chercheurs de haut niveau, issus de disciplines variées et sélectionnés à l'issue d'appels à candidatures particulièrement exigeants. Ils proposent des conditions favorables à la recherche grâce à la mise à disposition de logements, d'espaces de travail et d'un environnement propice aux échanges scientifiques interdisciplinaires. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles collaborations internationales tout en offrant aux chercheurs un temps entièrement dédié à leurs activités de recherche.



En Auvergne-Rhône-Alpes, le principal dispositif de ce type est le **Collégium de Lyon**. Il dispose de 14 appartements d'une ou plusieurs chambres permettant de loger la famille du chercheur si besoin. Chaque année une vingtaine de chercheurs y sont accueillis dans un cadre favorisant les interactions scientifiques et l'insertion dans les réseaux académiques locaux.

Cet institut permet aux chercheurs de faciliter leur venue, un logement leur est proposé directement, ainsi qu'un environnement de travail. Par ailleurs, il offre un certain ancrage sur le territoire par leur participation à plusieurs événements scientifiques. Au-delà d'être un outil pour le logement des chercheurs, il contribue au rayonnement international de la recherche française et au développement de coopérations durables.



Dans la même logique, certains établissements développent des programmes d'accueil « Chercheurs invités ». **L'Ecole Normale Supérieure de Lyon**, par exemple, met en œuvre une campagne annuelle permettant de recevoir une trentaine de professeurs sur un séjour de 2 semaines à 3 mois.

Ce type de campagne favorise l'attractivité du territoire et peut donner envie aux invités de revenir effectuer un séjour de recherche ou d'enseignement dans les établissements de la région.

Favoriser l'accès au logement

Le logement constitue l'un des principaux obstacles à la mobilité internationale. Plusieurs initiatives cherchent ainsi à répondre à cette problématique.



L'**Association Afev** porte notamment le projet Kaps (Kolocations à projets solidaires). Ce dispositif propose des logements en colocation à loyers modérés situés dans des QPV à des jeunes de moins de 30 ans. En contrepartie les colocataires doivent s'engager dans des actions locales au bénéfice du territoire : soutien aux actions de l'AFEV, coup de main aux associations locales, ou encore montage de leur propre projet.

Ce dispositif présente plusieurs intérêts pour les étudiants en mobilité. Il facilite l'accès à un logement abordable, favorise l'autonomie et contribue à rompre l'isolement grâce à la création de liens sociaux. Bien qu'il ne soit pas spécifiquement destiné aux étudiants internationaux, il encourage la mixité des publics et constitue un cadre propice à l'intégration des étudiants étrangers, à la découverte de la culture locale et à l'apprentissage des codes sociaux.

Enfin, de nombreuses universités et établissements d'enseignement développent également des partenariats avec le Crous ou des opérateurs spécialisés comme Studappart pour proposer des logements étudiants à plus bas prix que sur le parc privé.

Favoriser les collaborations de recherche avec le secteur privé



Afin de renforcer les liens entre le secteur privé et le monde de la recherche universitaire, l'**Université de Sherbrooke, au Canada**, a mis en place un « Groupe de partenariats d'affaires » (GPA). Cet outil repose sur des agents de l'université dont la mission est d'entretenir un lien régulier avec les entreprises afin d'identifier leurs besoins en matière de recherche et d'innovation. Ces besoins sont ensuite mis en adéquation avec les compétences des professeurs et chercheurs de l'université susceptibles d'y répondre.

Cette initiative fonctionne et les entreprises partenaires sont majoritairement des PME (85% environ) et non de grandes entreprises disposant déjà de ressources nécessaires pour financer leurs propres activités de recherche.

Facilement transposable en France, un tel dispositif pourrait favoriser le développement de collaborations entre le secteur privé et l'écosystème académique, qui souffrent encore aujourd'hui d'un manque important d'interconnaissance et de mise en relation.

Une réponse encore partielle aux besoins

Malgré la diversité de ces dispositifs, les acteurs de l'enseignement supérieur soulignent régulièrement leur caractère insuffisant au regard des besoins. Les aides financières demeurent limitées et souvent très sélectives, tandis que les capacités d'hébergement restent contraintes dans la plupart des grandes villes universitaires. Les dispositifs existants constituent ainsi des leviers importants pour faciliter la mobilité internationale, sans toutefois permettre de répondre pleinement à l'ensemble des difficultés rencontrées par les publics accueillis.

Les enjeux politico-administratifs

Les freins

Du côté des personnes en mobilité

Parmi les difficultés les plus fréquemment évoquées par les étudiants, doctorants et chercheurs internationaux figurent les obstacles administratifs. Au-delà de la barrière linguistique, la compréhension du fonctionnement administratif français peut s'avérer particulièrement complexe pour des personnes découvrant le système.

L'obtention d'un titre de séjour, le fonctionnement du service de santé, l'ouverture d'un compte bancaire, trouver un logement, obtenir des titres de transports, etc. nécessitent de multiples interactions avec différents services et administrations. La multiplicité des interlocuteurs et l'absence de centralisation de certaines démarches peuvent rendre les procédures longues et difficiles à appréhender, particulièrement lorsqu'elles doivent être réalisées rapidement.

Par ailleurs, le contexte géopolitique actuel a un impact direct sur l'obtention de visas d'étudiants et de chercheurs de certaines nationalités. Plusieurs établissements signalent des difficultés d'obtention de visas pour certains étudiants ou chercheurs étrangers, parfois malgré l'existence d'accords de coopération ou de garanties de retour dans le pays d'origine. Ces situations peuvent fragiliser les projets de mobilité et créer une forme d'incertitude pour les personnes concernées.
La recherche se heurte également à des politiques de remise en cause des libertés académiques, engendrant de plus en plus de restrictions en matière de thématique de recherche et ainsi de situation de « recherche empêchée ».

La recherche empêchée peut être perçue comme une « opportunité » pour les universités du territoire, qui peuvent accueillir des chercheurs contraints de quitter leurs établissements d'origine afin de poursuivre leurs travaux dans un environnement plus favorable à la liberté académique.

Toutefois, la recherche empêchée représente également un véritable frein à l'avancement des connaissances à l'échelle internationale. Les restrictions imposées sur certains sujets créent des lacunes importantes dans la production scientifique et ralentissent les progrès de la recherche dans des domaines essentiels. Ces retards accumulés devront inévitablement être compensés dans les années à venir.

Du côté des établissements

Depuis plusieurs années les mobilités internationales sont confrontées à un contexte géopolitique de plus en plus tendu. Alors que la recherche et l'enseignement supérieur reposent historiquement sur l'ouverture, la coopération et la circulation des connaissances, qui permettent des évolutions majeures, ils doivent désormais composer avec des préoccupations de souveraineté scientifique, de sécurité et de protection des savoirs.

Ces évolutions ont conduit à un renforcement des dispositifs de contrôle et de sécurisation de la recherche. Les établissements doivent concilier deux impératifs difficiles à articuler : maintenir une ouverture internationale indispensable au progrès tout en protégeant certaines activités sensibles face aux risques d'ingérence, d'espionnage ou de captation de connaissances.

En effet, face à l'augmentation des constats d'ingérence, d'espionnage dans les labos et des risques, les règles administratives ont été alourdies. Il existe de plus en plus de Zones à Régime Restrictif (ZRR). L'accès à certains espaces ou projets de recherche peut alors être soumis à autorisation préalable. Si ces dispositifs répondent à des impératifs légitimes de sécurité, ils peuvent également complexifier l'accueil de certains chercheurs ou étudiants internationaux.

Certaines règles peuvent paraitre aller à contre-courant des volontés stratégiques du gouvernement, notamment celle d'établir que la recherche est un domaine pour lequel l'internationalisation est essentielle, avec un besoin d'approches différentes, d'idées et d'opinions divergentes pour avancer.

Les leviers

Du côté des personnes en mobilité

Plusieurs outils visant à faciliter l'accueil et les démarches des étudiants et des chercheurs sont mis en place.

L'un des outils les plus efficaces est celui du guichet unique, qui vise à centraliser les informations et l'accompagnement aux principales démarches administratives. Bien que le déploiement de tels outils soit inégal sur le territoire, ce modèle apparait pertinent pour améliorer les conditions d'accueil et d'installation.

Ces dispositifs se déclinent souvent sous la forme de « Welcome Desk ».

En ce sens, l'**Université de Clermont-Auvergne (UCA)** a développé un Welcome Desk s'adressant aux chercheurs ainsi qu'un espace d'accueil pour les étudiants, ce dernier, en collaboration avec le Crous. Ces deux lieux d'accueil ont pour objectif de répondre dans un seul et même endroit à toutes les questions relatives à leur installation, ainsi qu'à accompagner les publics internationaux dans leurs différentes démarches administratives dans le but de faciliter leur mobilité. Dans l'objectif de répondre au mieux aux demandes des étudiants, l'Espace d'accueil prévoit des permanences assurées par différents services publics du territoire (préfecture, sécurité sociale, CAF et transports en commun).

Cette logique de lieu unique et de coordinations entre différents services contribue à fluidifier les parcours d'accueil.



Certains établissements développent également des actions en amont de la mobilité. Des webinaires, guides pratiques et réunions d'informations sont régulièrement proposés afin de préparer l'arrivée des publics internationaux. Ces dispositifs demeurent plus difficiles à mettre en œuvre auprès des free-movers qui sont plus difficilement identifiables avant leur arrivée.

Pour les chercheurs, **le réseau EURAXESS** constitue également un levier essentiel. Présent dans de nombreux pays européens, il facilite les démarches administratives et professionnelles liées à la mobilité internationale des chercheurs, notamment en matière de séjour, d'emploi, de protection sociale, de fiscalité ou d'installation familiale.

L'objectif de ces dispositifs n'est pas de supprimer les démarches administratives, mais d'en améliorer la lisibilité, l'accessibilité afin d'attirer plus de publics et leur permettre de se concentrer davantage sur leurs études, leurs activités d'enseignement ou de recherche.

Enfin, les **Instituts d'Etudes Avancées**, ou certains établissements d'enseignement supérieur représentent des lieux d'accueils pour les chercheurs en exil, ou les chercheurs empêchés. Le programme PAUSE a été conçu en ce sens et dans l'objectif de favoriser l'accueil de ces chercheurs dans les établissements ou institutions culturelles.

Du côté des établissements

Afin de répondre aux enjeux scientifiques et de protection des connaissances, les établissements disposant d'activités de recherche s'appuient sur des **fonctionnaires sécurité-défense.** Ce dernier a pour mission de trouver un équilibre entre la sécurité de la donnée scientifique et la nécessaire ouverture à l'international. Il est l'interface entre le ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche et les problématiques qui pourraient subvenir dans l'établissement. Il va procéder à des vérifications du profil des chercheurs étrangers accueillis, surveiller l'activité de recherche, veiller sur les matériels et procéder au contrôle des ZRR.

Il a également pour objectif de sensibiliser les publics (étudiants, enseignants, agents et chercheurs) et les former régulièrement sur la gestion des risques.

Sa mission contribue à construire un cadre permettant de maintenir les collaborations internationales, tout en garantissant la protection des intérêts stratégiques.

Les enjeux linguistiques et culturels

Les freins

Du côté des personnes en mobilité

Outre les contraintes financières, et politico-administrative, les barrières linguistiques et culturelles figurent parmi les principaux obstacles à la mobilité internationale.

Pour les étudiants, doctorants et chercheurs la maitrise de la langue française constitue souvent une difficulté importante. Des dispositifs de formation en Français en Langue Etrangère (FLE) sont présents dans les établissements, pour accompagner ce public au cours de sa mobilité. Néanmoins, ces formations sont limitées (30h de cours) et rapidement saturées.

Si l'anglais est aujourd'hui largement utilisé dans les activités de recherche et les échanges scientifiques, la plupart des démarches administratives du quotidien s'effectuent en français. Des démarches simples peuvent s'avérer très difficiles sans accompagnement (ouverture de compte bancaires, logements, visa, etc.) pour les publics internationaux.

Au-delà de la problématique linguistique, une mobilité à l'étranger implique une grande adaptation de la part des publics. L'éloignement familial, la découverte d'un nouvel environnement culturel, la recherche d'un logement, la gestion de l'autonomie financière ou encore l'intégration sociale sont autant de facteurs qui peuvent freiner à effectuer des mobilités, voire être de réelles problématiques rencontrées sur place. Pour les étudiants internationaux, ces difficultés peuvent être renforcées par une pression académique perçue comme plus forte, liée à la nécessité de réussir leur projet de mobilité.

L'intégration sociale des étudiants étrangers en France peut être un véritable défi et de nombreux étudiants se retrouvent très isolés. Cette problématique a été mise en évidence lors de la crise sanitaire du Covid-19, durant laquelle de nombreux étudiants étrangers n'ont pas pu rentrer chez eux et se sont retrouvés seuls pendant plusieurs mois.

Du côté des établissements

Les établissements d'enseignement supérieur sont eux aussi confrontés à plusieurs défis linguistiques et culturels. L'environnement au niveau universitaire est de plus en plus concurrentiel, marqué notamment par le poids des classements internationaux qui entrainent de véritables enjeux de visibilité à l'échelle internationale.

L'attractivité des universités à l'échelle de la planète est en grande partie liée au fait de pouvoir dispenser des cours totalement en anglais. A l'inverse, les établissements français se sont historiquement construits autour d'une offre de formation majoritairement francophone. Bien que le nombre de formations en anglais progresse, cette spécificité peut parfois limiter l'attractivité de certaines formations auprès des étudiants internationaux.

Les différences entre les systèmes d'enseignement supérieur constituent également un frein. Les durées et l'organisation des cursus varient fortement d'un pays à l'autre. En effet, culturellement, en France, un master s'effectue en 2 ans, or plusieurs pays de l'UE proposent des formations de niveau équivalent en une année. Ces écarts peuvent rendre plus complexes les équivalences de parcours et la construction de programmes internationaux communs.

Les cursus de master sont, qui plus est, en baisse à l'étranger. Le master est devenu un diplôme optionnel dans beaucoup de pays. Aux Etats-Unis, par exemple, l'accès au doctorat peut être envisagé directement après un diplôme de premier cycle, alors qu'en France l'obtention d'un master est obligatoire.

L'enseignement supérieur français est également souvent perçu comme trop académique par rapport à d'autres pays qui proposent plus de pratiques. Bien que cette perception ne reflète pas nécessairement la réalité des formations, elle peut constituer un facteur dissuasif pour des étudiants recherchant des approches davantage fondées sur la pratique.

Les leviers

Du côté des personnes en mobilité

Face aux problématiques de langue, rencontrées par les personnes en mobilité, la majorité des établissements mettent en place des cours de FLE. Au-delà de cet outil, des établissements proposent des semaines de langue annuelle ou encore des formations à l'interculturalité à destination des étudiants mais également des enseignants.

Les dispositifs de parrainage ou de tutorat constituent un autre levier largement mobilisé. Ils permettent à un étudiant local d'accompagner un étudiant international dans ses démarches administratives, son installation et sa découverte du territoire. Au-delà de l'aide pratique le parrainage facilite l'accueil et l'intégration, et permet de créer des liens et de favoriser les échanges interculturels et l'entraide.

De nombreux établissements mettent en place des initiatives pour accueillir les publics internationaux : Welcome Day, Welcome Month, etc. Mais également des activités tout au long de leur mobilité afin de favoriser leur inclusion ainsi que créer du lien.

Par ailleurs, des projets de colocations étudiantes telles que le projet Kaps (développé précédemment) permettent aux étudiants internationaux de créer du lien plus facilement avec des étudiants sur place, de s'intégrer dans leur vie de quartier et ainsi favoriser un sentiment de bien-être et d'appartenance au territoire. Dans le cadre de ce dispositif, les étudiants internationaux peuvent être spécifiquement accompagnés par l'un des colocataires de son logement dans le but de lui faire découvrir la ville, la culture, etc.

Du côté des établissements

Pour renforcer leur attractivité internationale, les établissements développent également diverses actions visant à lutter contre les mauvaises représentations de l'enseignement français. Ainsi, certains établissements mettent en œuvre des campagnes de communication destinées à valoriser les dimensions pratiques, professionnalisantes et innovantes de leurs formations.

L'**École Centrale de Lyon** a, par exemple, bénéficié d'un soutien régional pour développer une vidéo de présentation de l'école en présentant les enseignements pratiques délivrés au sein de l'établissement. Ces initiatives permettent de mieux faire connaitre la diversité des approches pédagogiques proposées sur le territoire.

Certains établissements prévoient dans leur stratégie internationale et dans le but d'augmenter leur attractivité, de former leur personnel sur des compétences comportementales et interculturelles. Ils accueillent également leurs partenaires internationaux sur leur campus afin de renforcer les liens institutionnels, de faire connaitre l'offre de formation et ainsi faire devenir leurs partenaires des prescripteurs de l'établissement dans le leur, participant à lever des freins culturels de leurs étudiants et enseignants-chercheurs.

Même s'il est important de nos jours d'augmenter les capacités des populations à la pratique de l'anglais, la francophonie reste un levier important pour favoriser des collaborations internationales. C'est l'idée des « **Entretiens Jacques Cartier** », rassembler les écosystèmes francophones scientifiques, académique, culturel, économique et politique d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Québec[15]. Cet événement annuel a permis de développer des liens et dialogues qui étaient auparavant quasiment inexistants. Chaque édition regroupe plusieurs intervenants sur des sujets divers pour partager de la connaissance, inspirer de nouvelles collaborations et échanger. Utiliser le français pour développer les partenariats permet d'avoir une ouverture internationale sans barrière de langue.

Les enjeux environnementaux

Les mobilités internationales impliquent parfois de parcourir de longues distances et possiblement à répétition pouvant provoquer un impact environnemental non-négligeable. Un enjeu se dessine alors, comment équilibrer ce besoin d'ouvrir l'enseignement avec le besoin de minimiser l'impact environnemental ?

Afin de sensibiliser les étudiants à ces enjeux, certains établissements proposent des subventions supplémentaires pour l'utilisation de mobilités bas carbone.

L'**Université Savoie Mont Blanc**, en collaboration avec l'alliance UNITA, a développé un guide de la mobilité bas carbone, consultable en ligne, il propose les moyens les plus écoresponsables pour les échanges internationaux en lien avec leur alliance avec UNITA.
Ce guide présente une limite pour les échanges en dehors du continent européens. L'Université préconise alors à ses étudiants de favoriser les mobilités longues durées aux courtes, ainsi que de prioriser les vols directs.

Principaux constats

Malgré la diversité des dispositifs mis en place sur le territoire pour faciliter les mobilités, de nombreux freins persistent et découragent certains publics de venir apporter leur expertise sur le territoire. Les principales difficultés persistantes concernent notamment les contraintes financières auxquelles sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur, l'absence ou l'insuffisance de guichets uniques pour accompagner les démarches administratives des personnes en mobilité, les difficultés d'accès aux logements pour les étudiants, ainsi que le manque d'accompagnement proposé aux conjoints et enfants des étudiants, chercheurs et enseignants internationaux.

Comme l'a souligné l'un des chercheurs auditionnés, la France et la région disposent de nombreux atouts pour attirer les talents internationaux. Toutefois, l'enjeu réside désormais dans les capacités à les retenir sur le territoire.

Dans un contexte international de plus en plus tendu, les demandes de mobilités des étudiants, des enseignants et chercheurs risquent de s'intensifier, notamment pour ceux qui ne peuvent plus étudier ou exercer dans leur pays d'origine ou de résidence. Face à cette augmentation, il est essentiel de mobiliser des dispositifs d'accompagnement efficaces, adaptés et répondant réellement aux besoins.

[15] Que sont les Entretiens Jacques Cartier ? | Entretiens Jacques Cartier



Les préconisations du CESER

Présentation des axes

- **Axe 1**
  Développer une politique incitative *via* la construction d'une stratégie internationale commune *(Région, collectivités, monde académique et économique)*
- **Axe 2**
  Accueillir et faciliter l'intégration des étudiants, enseignants, doctorants et chercheurs internationaux
- **Axe 3**
  Ancrer durablement les compétences internationales dans le territoire régional



Axe 1

Développer une politique incitative *via* la construction d'une stratégie internationale commune *(Région, collectivités, monde académique et économique)*

La région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un grand nombre de partenariats internationaux, portés à la fois par les établissements d'enseignement supérieur et par le Conseil régional. Toutefois, ces partenariats s'inscrivent parfois dans des stratégies distinctes, sans toujours suffisamment prendre en compte les besoins et les objectifs partagés des acteurs institutionnels, économiques et académiques, dont les enjeux sont pourtant étroitement liés. Cette diversité d'approche peut nuire à la cohérence de l'action internationale, ainsi qu'à la visibilité et à l'attractivité du territoire.

Une meilleure convergence entre les stratégies internationales de la Région et celles des établissements d'enseignement supérieur permet de renforcer la cohérence des actions menées et d'optimiser la gestion des partenariats. L'alignement des priorités favorise une sélection plus ciblée des coopérations internationales, fondée sur leur valeur stratégique, en privilégiant la qualité à la quantité et en concentrant les ressources sur les partenariats les plus structurants et durables pour le territoire.

Préconisation 1

Consolider l'image du territoire grâce à une marque régionale intégrée

Déployer une stratégie internationale commune à travers la création d'une « marque » régionale, destinée à valoriser les éléments identifiants et différenciants de la région.

Cette marque vise à renforcer l'attractivité de la région en mettant en avant ses forces économiques, académiques, scientifiques et d'innovation.

Cette stratégie repose sur une démarche de co-construction associant l'ensemble des acteurs du territoire : le monde socio-économique, les filières et pôles d'excellence, les établissements d'enseignement supérieur ainsi que les acteurs de la recherche.

Préconisation 2

Développer des dispositifs de soutien aux mobilités entrantes

La Région dispose d'une politique volontariste de soutien aux mobilités sortantes. Cependant, il n'existe pas, au niveau régional, de dispositifs équivalents dédiés à l'accueil des mobilités entrantes.

Mettre en place des dispositifs de soutien aux mobilités entrantes, en cohérence avec les priorités stratégiques régionales associant, le cas échéant, le milieu socio-économique.

D'une part, cela permet d'attirer des talents susceptibles de contribuer à l'excellence, à l'innovation et au rayonnement du territoire. D'autre part cela favorise la mise en place d'un véritable système d'échanges équilibrés avec les partenaires internationaux et contribue à l'atteinte des objectifs de réciprocité et d'équilibre des flux d'étudiants et des chercheurs ou enseignants chercheurs au sein des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif peut être déployé dans le cadre d'appels à projets adressés aux sites ESR de la région sur le modèle d'Ambition International.



Axe 2
Accueillir et faciliter l'intégration des étudiants, enseignants, doctorants et chercheurs internationaux

Les guichets d'accueil physiques, au sein d'un même lieu, offrent une véritable plus-value dans la qualité d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires des mobilités entrantes et leur intégration sur le territoire. Leur déploiement favorise la tenue de permanences de services publics, notamment celles de la préfecture, de la CAF ou d'autres organismes compétents, renforçant l'accompagnement des personnes en mobilité et facilitant leurs démarches administratives.

Plusieurs structures de ce type existent sur le territoire. Elles demeurent peu visibles et peu connues des publics concernés ou ne proposent pas une offre de services suffisamment intégrée pour répondre à l'ensemble des besoins nécessaires à une installation réussie.

Préconisation 3

Recenser et renforcer les dispositifs d'accueil existants en partageant les bonnes pratiques

Identifier et cartographier les points d'accueil présents sur le territoire, afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des dispositifs d'accueil.

Cette cartographie, établie par la Région, est mise à la disposition des personnes en mobilité afin de les orienter vers les interlocuteurs les plus adaptés à leurs besoins.

Recenser les bonnes pratiques développées par certains espaces d'accueil et en assurer la diffusion.

L'offre proposée par ces lieux d'accueil physique doit être précédée de ressources et de services en ligne, permettant de répondre aux questions des bénéficiaires en amont de leur arrivée sur le territoire régional et de faciliter leurs démarches.

Préconisation 4

Favoriser l'implication de l'ensemble des services publics concernés

Favoriser la construction de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur, les services de l'État et les organismes publics (préfecture, CAF, Sécurité sociale, CROUS, bailleurs sociaux, transports en commun, etc.) afin d'organiser des permanences coordonnées au sein de guichets d'accueil uniques bien identifiés sur chaque territoire, notamment lors des principales périodes d'arrivée des publics internationaux.



Axe 3

Ancrer durablement les compétences internationales dans le territoire régional

Les étudiants, enseignants, doctorants et chercheurs internationaux qui viennent sur le territoire constituent une ressource précieuse pour le rayonnement régional et ce, qu'ils choisissent de s'installer durablement ou de poursuivre leur parcours dans leur pays d'origine ou dans un autre territoire.

Lorsqu'ils quittent le territoire, ils peuvent devenir de véritables ambassadeurs de la région à l'étranger. Grâce aux liens qu'ils conservent avec leur territoire d'accueil, ils contribuent à renforcer sa visibilité, son attractivité et le développement de futures coopérations internationales. Pour ceux qui décident de rester, l'enjeu est de favoriser l'ancrage durable de leurs compétences au sein du tissu économique, académique et scientifique régional. Leur intégration constitue un levier de développement, d'innovation et d'attractivité pour les territoires, tout en répondant aux besoins en compétences de certains secteurs stratégiques.

Préconisation 5

Renforcer l'insertion dans le monde socio-économique en rendant davantage visibles les opportunités professionnelles

Accélérer, à l'échelle régionale, la création ou le renforcement de dispositifs de mise en relation entre établissements, laboratoires et entreprises.

Valoriser les initiatives existantes permettant la rencontre entre talents internationaux et acteurs économiques, en s'appuyant notamment sur les modèles de clubs d'entreprises développés par certaines universités. La Région assure l'organisation et l'animation d'un réseau composé du milieu académique et du monde socio-économique.

Préconisation 6

Faciliter le renouvellement de titres de séjour

Renforcer la coordination entre établissements, services de l'État et structures d'accompagnement, afin d'anticiper les démarches de renouvellement des titres de séjour et de mieux informer les chercheurs internationaux sur les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre - notamment le visa "talent-chercheur"[16].

[1616] Le Visa Long Sé jour (VLS) mention « talent-chercheur » permet aux titulaires d'un diplôme de niveau Master, de séjourner en France pour mener des travaux de recherche ou pour dispenser un enseignement de niveau universitaire dans le cadre d'une convention d'accueil.



Conclusion

L'internationalisation, par ses dimensions humaine, économique et scientifique, constitue un enjeu majeur pour le territoire. Elle offre de nombreuses perspectives et opportunités aux étudiants, enseignants, doctorants, chercheurs, travailleurs, mais également aux acteurs économiques et aux collectivités.

En effet, les mobilités internationales entrantes et sortantes représentent un levier de développement tant pour ses bénéficiaires que pour les territoires qui les accueillent. En contribuant à l'excellence de la recherche, à l'innovation ainsi qu'au développement professionnel et personnel des bénéficiaires, les mobilités agissent directement sur l'attractivité d'un territoire. Celle-ci repose notamment sur la présence de laboratoires de recherche reconnus, d'établissements d'enseignement supérieur d'excellence mais aussi sur la qualité du tissu économique et du cadre de vie offert aux étudiants, enseignants et chercheurs.

Renforcer les mobilités entrantes permet d'engager un véritable cercle vertueux. Les bénéficiaires de ces expériences deviennent, à leur retour ou au cours de leur parcours, des ambassadeurs des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant ainsi à accroître le rayonnement et à susciter l'intérêt de futurs étudiants, enseignants, chercheurs ou professionnels internationaux.

Pour ce faire, le CESER préconise que la Région intègre dans sa stratégie internationale la thématique de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette stratégie doit s'inscrire dans le prochain Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), afin d'assurer une meilleure articulation entre les objectifs régionaux et les besoins du territoire, tout en répondant aux attentes des mondes académique et économique. De la même manière, un des volets du prochain Contrat de plan Etat-Région (CPER) doit prendre en compte ces problématiques.

Le CESER réaffirme que la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche se nourrit des échanges internationaux. Il est nécessaire de rester vigilants à l'égard du maintien de cette ouverture internationale, au développement et à l'enrichissement de ces échanges.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- Campus France – *L'impact économique des étudiants internationaux en France* – Novembre 2022
- Campus France – *La mobilité étudiante dans le monde, Chiffres clés* – Mai 2025 - https://chiffrescles2025.campusfrance.org/les-regions-de-france
- CESER – *Amplifier les mobilités européennes et internationales des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes* – Novembre 2022
- Léon Laulusa – *« La France est vue comme un pays d'excellence académique »* - L'express – 23 avril 2026
- André GATTOLIN – *Rapport d'information sur les influences étatiques extra-européennes dans le monde universitaire et académique français et leurs incidences* – Sénat – 29 septembre 2021
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace – *Choose France for higher education, Empowering free minds, advancing science, shaping careers* - Avril 2026
- Marion MAISONOBE – *Notion en débat. La communauté scientifique* – Géoconfluences - Janvier 2026
- STRATER Auvergne-Rhône-Alpes – *Comue Lyon Saint-Etienne, Diagnostic territorial de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* – Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Direction générale de la recherche et de l'innovation – Novembre 2024
- Malinda S. Smith – *La diversité est indispensable dans la recherche au Canada* – The Conversation – 29 août 2019

GLOSSAIRE

Glossaire

BRMIE : Bourse Région Mobilité Internationale Etudiants

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie

CMIRA : Coopération et Mobilité Internationale Rhône-Alpes

ComUE : Communauté d'Universités et d'Etablissements

CPER : Contrat Plan Etat-Région

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits

ENS : Ecole Normale Supérieure

FLE : Français en Langue Etrangère

ICR : Indice de Compétitivité de la Commission européenne

IEA : Institut d'Etudes Avancées

INSEE : Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques

PAUSE : Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des Artistes en Exil

PME : Petite ou Moyenne Entreprise

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

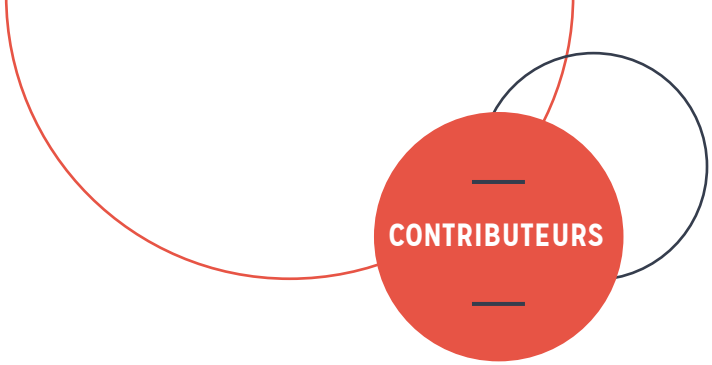
R&D : Recherche & Développement

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

TFE : Travail de Fin d'Etudes

UE : Union européenne

ZRR : Zone à Régime Restrictif



Contributeurs

Dominique PELLA

Président de la Commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Philippe CHARVERON

1er Vice-Président Délégué – Référent de la commission « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Jocelyne ROCHE

Vice-Présidente déléguée, Présidente de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- ANGELOT Éric (CRMCCA)
- BORDES Claude (UIMM)
- CADARIO Jacques (CPME)
- CHABBAL Jean ((Pôles de compétitivité)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CPME)

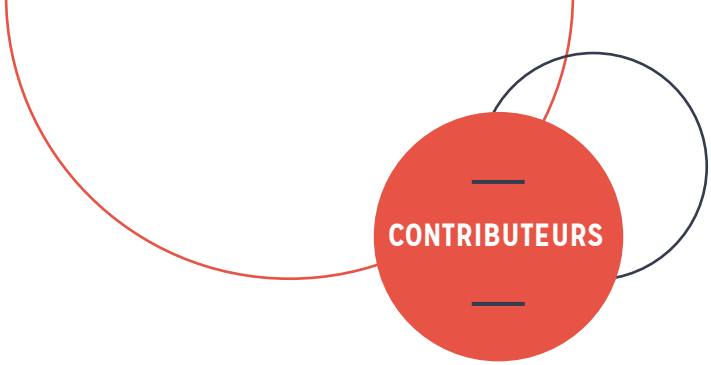
Collège 2*

- ASENSIO Luis (CFE-CGC)
- BAULAND Gisèle (CFDT)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CASALINO Françoise (CFDT)
- DALMAS Patrick (CGT)
- DI MARCO Anna (FSU)

Collèges 3* et 4*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- BABOLAT Guy (SCOP)
- BERNARD Mathias (Universités)
- BERNARD Sébastien (Universités)
- BERTHON Soraya (Étudiants)
- DOMPNIER Nathalie (Universités)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*



Collège 1*

- GRIVEAUD Hélène (Pôles de compétitivité)
- LAFORÊT Jean-Pierre (France Chimie)
- PFISTER Françoise (UIMM)
- REYNIER Frédéric (Bâtiment)
- VEYRE DE SORAS Christine (CCI)

Collège 2*

- GELDHOF Nathalie (CGT)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- SIMIOT Nicolas (UNSA)
- SIVARDIÈRE Patrick (CFDT)

Collèges 3* et 4*

- GRATALOUP Sylvain (UNI)
- HOSTETTLER Thomas (Étudiants)
- JACOMY Bruno (Patrimoine)
- LEPINAY Reine (CIDFF)
- MESSIE Christine (Parents élèves)
- ROSSI Sylvie (Art)
- SURREL Hélène (Universités)

* ***Collège 1*** *: Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées /* ***Collège 2*** *: Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives /* ***Collège 3*** *: Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable /* ***Collège 4*** *: Personnalités qualifiées*

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BENDIAB Nedjma, Enseignante-chercheuse et Membre de l'Institut Universitaire de France, Université Grenoble Alpes

BENLAHSEN Mohammed, Recteur délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

BONAUD Charlotte, Cheffe de service RH/RS, TotalEnergies One Tech

COLE Alistair, Professeur et Enseignant-Chercheur, Sciences Po Lyon

CUSTODERO Emmanuel, Directeur scientifique, Manufacture Michelin

FRANCOIS Sonia, Responsable « Investissement », Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

GAUTIER Corentin, Délégué Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Association de la Fondation Etudiante pour la ville (AFEV)

IOVINE Raphaèle, Développeur de talents, TotalEnergies One Tech

JURQUET Olivier, Directeur des relations institutionnelles et territoriales, Chambre de Commerce et d'Industrie Auvergne-Rhône-Alpes

LABROSSE Marie-Amélie, Directrice des relations internationales et de la francophonie, Université Clermont Auvergne

MICHELOT Vincent, Vice-Président « Relations internationales », École Normale Supérieure de Lyon

NÉMETH Dezső, Directeur de recherche, Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL)

PERKINS Richard, Directeur du développement des relations internationales, École Centrale de Lyon

PERREAULT Jean-Pierre, Professeur, Recteur, Université de Sherbrooke

RENNER Vincent, Directeur du Collégium de Lyon et Professeur à l'Université Lumière Lyon 2

RODRIGUEZ-BORLADO SALAZAR Lucia, Docteure en médecine, Centre International de Recherche sur le Cancer (OMS)

ROUAULT Virginie, Responsable de service, Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (DESRI), Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

TERREUX Raphaël, Professeur et Vice-Président « Relations internationales et des affaires européennes », Université Claude Bernard Lyon 1

THEROND Charles, Directeur de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (DESRI), Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

TOUZAIN Dorian, Responsable de l'Espace « Accueil Étudiants », CROUS Clermont Auvergne

TRIOLAIRE Cyril, Enseignant-Chercheur au Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC) et Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

VIRET-THASINIPHONE Émilie, Directrice des relations internationales, Université Savoie Mont-Blanc

ZUROWSKI David, Directeur Général des Services, Université Clermont Auvergne

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

INTERVENTION DE Françoise PFISTER, écrite par Jean CHABBAL, au nom du Collège 1

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers

Le nombre d'étudiants étrangers constitue un indicateur de l'attractivité, de l'ouverture internationale et du rayonnement de l'enseignement supérieur de la région. Il a aussi des effets économiques, et démographiques positifs pour les territoires d'accueil. Cependant il dépend également de la politique d'accueil de la France. Cette contribution du CESER adresse un sujet qui au-delà de l'enseignement supérieur a un impact global sur l'ensemble de nos territoires et leurs attractivités.

Les étudiants étrangers en AURA sont au nombre de 54 000, soit 14,1% de l'ensemble régional. Cette proportion place AURA en deuxième position nationale avec la région Grand Est et derrière l'Ile de France.

Les enjeux sont multiples et sont bien décrits dans la contribution.

Pour les Universités, il s'agit d'améliorer leur réputation et leur rayonnement à l'international. L'accueil de chercheurs et doctorants étrangers dans les laboratoires joue un rôle déterminant, les équipes de recherche composées de profils variés bénéficient d'une pluralité d'approches et de méthodes qui favorisent la créativité. Environ 40% des doctorants sont étrangers.

Pour les territoires, il y a un impact économique direct lié à la consommation de cette population. Également dès leur retour dans leurs pays d'origine ils deviennent les ambassadeurs de leurs territoires d'accueil contribuant au rayonnement de la région dans le monde.

Pour les entreprises, la présence d'étudiants étrangers augmente les effectifs dans les disciplines scientifique et en ingénierie, cela contribue à répondre aux besoins stratégiques de ces compétences pour les industries. En France, environ 25,8 % des étudiants inscrits à l'université le sont dans le domaine des sciences (sciences fondamentales, exactes et appliquées, hors santé), domaines qui attirent 35% des étudiants étrangers. L'augmentation des étudiants étrangers dans ces disciplines est nécessaire pour répondre aux besoins croissant en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques pour rester dans la course à l'innovation. Le recrutement d'étudiant étranger par une entreprise permet de faciliter un déploiement à l'international : un étudiant étranger apporte, en plus de sa formation française, une connaissance de la langue, des pratiques commerciales et des codes culturels de son pays d'origine, Il peut donc faciliter l'implantation d'une entreprise sur de nouveaux marchés ou ses relations avec des clients et partenaires étrangers.

Nous partageons les constats sur les freins décrits dans la contribution, et insistons sur l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers et la simplification des démarches administratives à tous les niveaux depuis l'Université jusqu'à l'Etat. Une augmentation des visas « talents » avec des critères d'éligibilité élargis pour les secteurs stratégiques est souhaitable.

Le bilan régional est significatif mais très insuffisant lorsque nous considérons la rétention des talents et diplômés étrangers. La proportion d'étudiants étrangers qui restent en emploi en France est trop faible. Alors que la France compte un taux élevé d'étudiants étrangers parmi ses doctorants (près de 39 %), seule une infime minorité (environ 6 %) intègre par la suite la recherche ou le développement au sein des laboratoires publics, des entreprises et start-up industrielles nationales. La France peine à retenir les meilleurs talents scientifiques dans un contexte de forte compétitivité internationale où chaque grand pays cherche à combler ses déficits de compétences afin de soutenir la compétitivité et l'innovation de ses entreprises.

Pour la recherche académique, si les conditions salariales sont un facteur de perte d'attractivité des talents, ils ne sont cependant qu'un élément. La faiblesse des moyens alloués aux laboratoires et le niveau des équipements de pointe constitue également un frein à la rétention des meilleurs. La région peut agir au niveau du soutien à la recherche fondamentale, par des bourses, des post doc et des thèses Cifre ouvertes aux talents étrangers en complément du CPER.

Pour les entreprises, il faut améliorer le passage des étudiants étrangers vers le marché du travail, l'axe 3 des préconisations adresse cet objectif. Un partenariat renforcé entre les entreprises et les universités se met en place progressivement dans la région, il est nécessaire de l'intensifier, de valoriser le doctorat au sein des entreprises et de promouvoir les opportunités auprès des étudiants étrangers.

En conclusion !

Les ambitions internationales d'AURA se doivent d'intégrer les bénéfices de l'accueil des étudiants étrangers dans sa stratégie internationale et dans le SRESRI.

Pour que notre politique d'accueil porte ses fruits, elle doit viser avant tout une démarche de qualité. Ce qui passe nécessairement par une amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers.

Des partenariats renforcés avec l'enseignement supérieur permettront une meilleure connaissance mutuelle des acteurs universitaires et des entreprises, indispensable pour accroitre notre attractivité régionale et retenir les diplômés étrangers dans les emplois qualifiés du monde économique.

Le collège 1 salue la qualité de l'animation du Président Dominique PELLA et de la synthèse de Lou HAWKINS.

Les préconisations de la contribution reprennent en partie ces priorités, le collège 1 votera, sauf expression individuelle contraire, favorablement la contribution qui lui est proposée.

INTERVENTION DE Patrick DALMAS, au nom de la CGT, CFDT, FSU et SOLIDAIRES, Collège 2

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Nous commencerons par remercier toutes celles et ceux qui ont participé, par des discussions et des débats riches et apaisés, à la rédaction de ce rapport dont le contenu comporte les mots "accueil", "étudiant" et "étranger". Mots difficiles à associer par les temps qui courent, pourtant si représentatifs de la Fraternité chère à notre devise nationale.

Nous remercions également Lou Hawkin et ses collègues d'avoir apporté leur savoir-faire lors de la rédaction du rapport.

Il n'est pas possible de parler d'étudiants et d'étudiantes sans évoquer les troubles que connaissent actuellement partout en France les lycées et les universités. Ce cri d'alerte doit être entendu et surtout doit nous interpeller en tant qu'assemblée représentant la société civile.

Car si ces lycéens et lycéennes sont de futurs étudiants, toutes et tous sont surtout l'avenir de notre Société.

Qu'avons-**NOUS** proposé à cette génération depuis son entrée dans le monde scolaire :

- **À son entrée au CP en 2015, nous l'avons préparée aux intrusions dans les écoles et au risque d'attentat,**
- **À son passage au collège, nous lui avons appris le confinement, la distanciation sociale et les cours en ligne,**
- **À son arrivée au lycée, nous lui imposons un changement ubuesque des règles du passage du bac, et la pression à la fois du contrôle continu et de Parcoursup.**

Et comme avenir… une sélection draconienne pour poursuivre leurs études due à un manque d'investissement dans l'enseignement supérieur, une planète à feux et à sang, des conditions environnementales dégradées dont ils devront s'accommoder et une dévalorisation des diplômes due à la personnalisation des rémunérations, gros diplôme mais petit salaire.

La promesse Républicaine d'élévation sociale par l'Ecole n'est pas tenue.

NOUS sommes responsables de cette situation. NOUS leur devons une éducation publique leur permettant d'appréhender les défis qui les attendent. NOUS leur devons un avenir plus serein et la Région doit, dans le budget 2027, donner la priorité à l'éducation et la qualité des conditions d'étude. Devons-nous rappeler ici que la Région a la compétence des lycées, et donc de l'ensemble des travaux à réaliser pour les bonnes conditions d'étude de nos lycéens ?

Revenons au sujet de ce rapport. L'internationalisation de la recherche n'est pas un slogan de brochure touristique. C'est un levier concret de développement humain, économique et scientifique pour notre territoire.

Quand on parle d'internationalisation de la recherche, on parle d'abord de personnes : des étudiantes et étudiants qui viennent suivre un cursus chez nous, des doctorants et doctorantes qui préparent une thèse dans nos laboratoires, des enseignants chercheurs qui viennent partager leur expertise et repartent avec des collaborations durables qui mettent en valeur notre territoire.

Une mobilité qui profite à toutes et tous

La mobilité internationale est un cercle vertueux. Pour celles et ceux qui en bénéficient, c'est une opportunité de développement professionnel et personnel. Pour notre territoire, c'est un moteur d'attractivité.

Concrètement, cela signifie :

- Une meilleure recherche, grâce à la diversité des approches et des réseaux,
- Plus d'innovation, parce que les idées circulent mieux quand les personnes circulent aussi,
- Une économie régionale qui trouve, dans nos établissements, nos laboratoires et nos entreprises, des partenaires capables de répondre à ses besoins en compétences et en R&D.

Soyons honnêtes : **La recherche n'a pas de frontière !** Sans échange entre pays et entre étudiants, elle perd en richesse et en pertinence. Un laboratoire fermé sur lui-même ressemble à une recette de cuisine qu'on ne partagerait jamais : ça peut être bon, mais ça ne fait pas école.

La recherche universitaire est le carburant du monde professionnel et économique.

Il faut rappeler un point souvent sous-estimé : la recherche universitaire n'est pas une activité déconnectée de la "vraie vie". Elle nourrit directement le tissu économique régional.

Nos filières d'excellence –santé, microélectronique, intelligence artificielle, hydrogène, matériaux durables– tout comme dans d'autres domaines –mathématiques, sciences humaines, physique, agronomie– ont besoin de cette alliance entre formation, recherche et entreprise. Quand une ou un doctorant travaille sur un sujet fondamental en lien avec une PME ou un grand groupe, ce n'est pas seulement une thèse qui avance : ce sont des nouveaux savoirs, de nouveaux procédés, de nouveaux services qui se précisent. Et demain, ce sont des emplois qualifiés qui se créeront ici, en Auvergne-Rhône-Alpes.

Bien accueillir pour mieux rayonner

Accueillir des étudiantes et des étudiants étrangers n'est pas seulement ouvrir les portes de nos amphithéâtres. C'est leur offrir un cadre de vie digne de leurs ambitions : logement, transports, accompagnement administratif, vie culturelle, intégration sociale, donner envie de rester ou de revenir.

Parce que ces étudiantes et étudiants, une fois leur cursus terminé, deviennent nos meilleurs ambassadeurs. Ils rentrent chez eux ou restent travailler, ils parlent de Lyon, de Grenoble, de Clermont Ferrand, de Saint Étienne, de Chambéry, de Valence et d'ailleurs. Ils recommandent nos formations, nos laboratoires, nos entreprises. Ils reviennent parfois, avec des collègues, des partenaires, des projets, voir ils font leur vie chez nous et innovent dans nos entreprises.

Si nous voulons qu'ils parlent de nous en bien, commençons par bien les accueillir. C'est aussi simple – et aussi exigeant – que cela.

Penser le parcours dans sa globalité

Enfin, on ne peut pas se concentrer uniquement sur le niveau master ou doctorat. L'accès à ces formations suppose un parcours fluide dès le lycée, en passant par les filières post bac jusqu'au master.

Si, à 15 ou 17 ans, une ou un jeune étranger (comme les Français d'ailleurs) ne trouve pas d'information claire, d'orientation adaptée, de passerelles entre les niveaux, il n'arrivera jamais jusqu'à nos formations et laboratoires d'excellence. La mobilité à l'international se prépare en amont. Elle demande une vision globale, cohérente, et surtout une dimension humaine du parcours de formation.

Une conjoncture politique qui complique l'accueil

Il serait irresponsable de lire ce rapport sans regarder la réalité politique nationale et régionale. Soyons clairs : le contexte ne joue pas **toujours** en faveur d'un accueil apaisé des étudiantes et des étudiants, doctorants et enseignants chercheurs étrangers.

Au niveau national, plusieurs signaux sont préoccupants :

- Le gouvernement a annoncé, début 2026, vouloir, je cite "renforcer la sélectivité des étudiants étrangers", sans préciser si cela se traduirait par une baisse du nombre de visas délivrés.
- Le budget, à compter du 1er juillet 2026, a supprimé des aides personnelles au logement (APL) pour les étudiants étrangers hors Union européenne qui ne sont pas boursiers.
- Le discours politique dominant tend à présenter l'immigration étudiante comme je cite "un canal d'immigration devenu majeur sur lequel nous avons perdu la main", alors même que ces étudiants sont le premier motif d'octroi de titres de séjour en France et qu'aucune étude confirme le fait d'avoir perdu la main, les dispositifs fonctionnaient parfaitement bien.
- La très hypocrite stratégie "Bienvenue en France", qui vise à faire payer des frais d'inscriptions aux étudiants et étudiantes sous prétexte qu'ils coûtent de l'argent à l'Etat sans dire qu'ils rapportent à notre économie (logements, alimentation, etc) et participent à l'effort de recherche et d'innovation

Concrètement, cela signifie moins d'aides, plus de sélectivité et un climat politique qui stigmatise les étudiants étrangers au lieu de valoriser leur apport scientifique, social et économique.

Au niveau régional, la situation n'est guère plus rassurante :

- Le budget 2026 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans un contexte de contrainte financière forte, avec une priorité affichée sur la compétitivité économique et la stricte maîtrise comptable des dépenses.
- Si les collectivités territoriales ont maintenu un effort pour l'enseignement supérieur et la recherche en 2025 et 2026, qu'en sera-t-il en 2027 ?
- Dans ce cadre, les marges de manœuvre pour financer des dispositifs d'accueil spécifiques (logement, accompagnement administratif, bourses d'attractivité) sont réduites, voire menacées.

Résultat : on demande aux établissements d'être plus attractifs, plus internationaux, mais on leur retire des moyens et on durcit les conditions d'accès pour les publics concernés, comme si on voulait faire venir des clients dans un magasin en fermant la porte d'entrée ou tout au moins en la rétrécissant

Cette conjoncture risque d'aggraver les difficultés déjà identifiées : logement introuvable, garanties financières inaccessibles, démarches administratives alourdies, sentiment d'être "toléré" plutôt "qu'attendu". Et cela, alors que nos voisins européens (Allemagne, Pays Bas, pays nordiques, Italie, Espagne) renforcent leurs dispositifs d'accueil pour capter et garder les talents internationaux.

Une stratégie régionale à inscrire dans le SRESRI

Pour transformer ces constats en actions, il est temps, comme le préconise ce rapport, que la Région impulse une nouvelle stratégie internationale, construite avec le monde académique et le monde économique.

Cette stratégie doit être inscrite dans le prochain Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Pourquoi ? Parce qu'un cadre qui détermine les priorités régionales en matière de formation, de recherche et d'innovation permet d'assurer une meilleure articulation entre :

- Les objectifs de la Région,
- Les besoins des territoires,
- Les attentes des établissements et des acteurs économiques.

Autrement dit ; il faut passer des bonnes intentions écrites en page 30 du rapport Orientations Budgétaires pour 2027, aux bons dispositifs, y compris -et surtout- dans un contexte national défavorable.

Je vous propose de terminer sur une question simple, mais essentielle :

Face à un État qui réduit les aides et durcit les conditions d'accueil des étudiantes et étudiants étrangers, quel premier geste concret, humain et visible, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est-elle prête à faire pour que chaque étudiante et étudiant, chaque doctorante et doctorant, chaque enseignant-chercheur étranger se dise, en arrivant chez nous : "Ici, on m'attendait vraiment et on m'a bien accueilli".

Les groupes CGT, CFDT, FSU et SOLIDAIRES voteront favorablement le rapport.

INTERVENTION DE Nicolas SIMIOT, au nom de l'UNSA, Collège 2

Monsieur le Président,
Chères et chers collègues,

L'UNSA partage le constat de cette contribution et se félicite pour la densité et le sérieux du travail réalisé par les membres de la commission, son président et sa chargée d'étude sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle favorise, en effet, la circulation des connaissances, les coopérations scientifiques, la diversité culturelle et le rayonnement de nos établissements.

Mais pour l'UNSA, cette internationalisation ne peut pas être réduite à une simple question d'attractivité économique ou de compétition entre territoires.

Accueillir des étudiants et des chercheurs étrangers, c'est d'abord leur permettre d'étudier, de travailler et de vivre dignement.

Or, cette contribution met en évidence un décalage préoccupant entre les ambitions affichées et les réalités vécues.

Difficultés de logement, précarité financière, complexité des démarches administratives, obstacles linguistiques, incertitudes liées aux titres de séjour : ces difficultés fragilisent les parcours des étudiants et des chercheurs étrangers.

Elles pèsent également sur les personnels des universités, des organismes de recherche et des services publics, qui doivent accompagner ces publics dans un contexte de moyens contraints.

Pour l'UNSA, il est indispensable de rappeler que **ces difficultés ne sont pas seulement des dysfonctionnements techniques. Elles interrogent les choix politiques et budgétaires de l'État comme de la Région.**

Au niveau national, nous ne pouvons ignorer les contradictions entre les ambitions affichées en matière d'attractivité internationale et les obstacles rencontrés par les étudiants et chercheurs étrangers.

La question des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires est, à cet égard, particulièrement révélatrice.

Pour l'UNSA, l'accès à l'enseignement supérieur doit reposer sur les capacités et les projets des étudiants, et non sur leurs ressources financières.

De même, la complexité des procédures de séjour et les délais administratifs ne doivent pas compromettre la continuité des études, des contrats de recherche ou des carrières scientifiques.

L'État doit prendre ses responsabilités en garantissant des services publics accessibles, des procédures sécurisées et des moyens suffisants pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Mais la responsabilité nationale ne saurait exonérer la Région de ses propres choix.

Le document souligne l'engagement régional en faveur de la mobilité internationale sortante. Il met aussi en évidence le caractère plus limité des dispositifs consacrés à la mobilité entrante.

Ce déséquilibre appelle une réponse politique et budgétaire.

Si la Région entend faire de l'enseignement supérieur et de la recherche un facteur majeur de son attractivité, elle doit contribuer plus fortement à l'accueil de celles et ceux qui choisissent notre territoire pour étudier ou mener leurs recherches.

Cela suppose des dispositifs de soutien clairement identifiés, une coordination renforcée avec les établissements et les collectivités, et des engagements financiers évaluables.

Pour l'UNSA, une politique d'accueil ambitieuse doit aussi prendre en compte les conditions de travail des personnels.

On ne peut pas multiplier les objectifs d'internationalisation sans renforcer les services universitaires, les équipes administratives, les dispositifs d'accompagnement social et les moyens humains nécessaires à leur mise en œuvre.

L'amélioration de l'accueil des publics internationaux et la qualité des conditions de travail des agents sont deux exigences indissociables.

Cette politique doit également offrir des perspectives à celles et ceux qui souhaitent rester dans notre région après leurs études ou leur mission de recherche. Au-delà de la mise en relation avec les entreprises et de la simplification des démarches administratives proposées dans la contribution, l'UNSA rappelle que la fidélisation des compétences passe aussi par des emplois de qualité, des rémunérations satisfaisantes et de réelles perspectives de carrière, notamment dans la recherche publique.

Nous souhaitons également insister sur une dimension essentielle : **les étudiants et chercheurs étrangers ne sont pas uniquement des talents à attirer pour répondre aux besoins économiques de notre territoire.**

Ils participent à la production et au partage des connaissances. Ils enrichissent nos établissements, notre vie sociale et notre ouverture sur le monde.

Ils doivent être considérés comme des membres à part entière de notre communauté universitaire et scientifique, et non seulement comme des ressources au service de la compétitivité régionale.

L'UNSA soutient donc les préconisations de cette contribution visant à renforcer les dispositifs d'accueil, à mieux coordonner les acteurs et à faciliter les parcours administratifs et professionnels.

Mais nous estimons nécessaire de rappeler que leur réussite dépendra des moyens effectivement mobilisés et de la volonté politique de l'État et de la Région.

L'attractivité internationale ne peut pas être un slogan. Elle doit se traduire par des droits effectifs, des services publics de qualité, des perspectives professionnelles et des conditions d'accueil dignes.

Pour l'UNSA, c'est une question de justice sociale, de qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche, et de cohérence de l'action publique.

L'UNSA votera avec conviction pour ce rapport.

Je vous remercie.

INTERVENTION DE Bruno JACOMY, Au nom des Collèges 3 et 4

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En se penchant sur l'attractivité de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CESER a souhaité mettre en lumière le déséquilibre existant entre les mouvements entrants et sortants d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs. En effet, autant il existe des dispositifs favorisant l'ouverture internationale des personnes de la région, autant l'accueil d'étrangers dans nos structures régionales se heurte à des difficultés de tous ordres.

Cette étude a commencé par l'envoi d'un questionnaire aux établissements relevant de l'enseignement supérieur de notre région. Nous ne pouvons que remercier les quelques entités qui nous ont répondu.

La Commission 6 a entendu des responsables d'institutions accueillant des étudiants internationaux, des chercheurs étrangers exerçant dans la région, des représentants d'universités européennes, et le constat est assez évident : venir poursuivre des études supérieures, contribuer à la recherche ou s'immerger dans le monde professionnel en Auvergne-Rhône-Alpes s'apparente souvent à un vrai parcours d'obstacles pour les ressortissants de l'Union européenne et à celui du combattant pour les autres.

La contribution met très clairement en évidence les nombreux avantages des échanges internationaux, que ce soit en termes d'intérêt pour la connaissance ou pour le rayonnement régional ou national, mais elle montre également combien de freins nous privent de talents potentiels.

Le collège 3/4 a été particulièrement sensible à la mise en évidence des atouts majeurs que revêtent ces mobilités internationales pour les personnes elles-mêmes, au-delà de l'intérêt académique. L'acquisition de compétences transversales et la maîtrise de langues étrangères favorisent la faculté de s'adapter à des situations variées ; l'expérience humaine d'études à l'étranger est un facteur d'ouverture d'esprit et favorise la communication interculturelle. Enfin, les étudiants et les chercheurs qui quittent la France pour leurs études et recherches deviennent de véritables ambassadeurs des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Or, venir étudier dans notre région s'avère fort compliqué, notamment dans le contexte des tensions géopolitiques internationales que nous vivons en ce moment. Les freins liés à la situation personnelle des étudiants, enseignants ou chercheurs sont particulièrement délicats à surmonter. Obtenir son titre de séjour, se loger, accueillir éventuellement sa famille, gérer les questions de santé, de transports, sont d'autant plus difficiles qu'on peut ne pas maîtriser totalement notre langue ou, tout simplement, les pratiques quotidiennes du pays.

Les auditions ont montré que des mesures pour faciliter l'accueil d'étrangers existent, mais encore faut-il que les personnes concernées arrivent à en avoir connaissance. D'où les six préconisations de la commission, dont celle, essentielle à nos yeux, de la création d'un guichet physique unique pour accueillir, faciliter l'intégration des bénéficiaires et, le cas échéant, les garder sur nos territoires.

Pour une région dynamique comme la nôtre, dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, c'est un enjeu socio-économique, mais aussi humain et sociétal. La conclusion de la contribution, qui préconise d'inscrire l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la stratégie du prochain Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), apparaît donc comme un élément essentiel pour rééquilibrer cette question des mobilités entrantes et sortantes.

Sauf expression individuelle, le collège 3/4 votera donc favorablement cette contribution.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 19 octobre 2026



155 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

0 S'EST **ABSTENU**

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		Non désigné(e)			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno	P		
		GINESTET Fabienne	P		
		LE ROUEIL Anne-Marie	P		
		MASSON Louis			
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIAK Bernadette	P		
	Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole	P		

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie			
	Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
		GRIVEAUD Hélène			
	France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre	P		
	Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
		PFISTER Françoise			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick	P		
	Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
	Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	Non désigné(e)			
	SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise	P		
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël	P		
	La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André	P		
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
		FONT Maryse			
		GUIGNAND Gilbert			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine			
		CROZAT Jérôme			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
		LAUZIER Léa			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
		MAISON Pierre			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric	P		
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul	P		
		CANET Fabrice	P		
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick			
		FAURE Philippe	P		
		GELDHOF Nathalie	P		
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence	P		
		MEQUIGNON Christine	P		
		PELLORCE Pascal			
		PLANCHE Laetitia			
		SALA Chantal			
		SAUZEAT Sandrine	P		
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle			
		CASALINO Françoise	P		
		CHENNAZ Cédric	P		
		GUILHOT Jean-Marc			
		JACQUIER Claudine	P		

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
2	Union régionale de la Confédération française sdémocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno	P		
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle	P		
		SIVARDIÈRE Patrick	P		
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
		BOCHARD Frédéric	P		
		DEVY Eric			
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie	P		
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			
		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		LEAULT Patrick			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis			
		GUERROUI Nassira	P		
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
2	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HERAUD Marta			
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel			
		SIMIOT Nicolas			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	LAPACAS Patrick	P		
		TRINCA Christiane			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique	P		
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAINE Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les ainés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne			
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	DAMIRON Christophe			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie			
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd	P		

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
3	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale	P		
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
		MONNET Alexis			
	Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
	Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
		HOSTETTLER Thomas			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain			
	Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	P		
	Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
		ROSSI Sylvie			
	Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
		Non désigné(e)			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
	Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François	P		
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	CRAMARD Odile			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
		BOCHATON Alice			
		GRATALOUP Sylvain			
		VENEL Anne-Laure			
		Non désigné(e)			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUIATTI Marisa			
	Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon			

P : Procuration

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
3	Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques	P		
	Association nationale des apprentis	MARTIN Baptiste			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLON Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte	P		
		BONNEFOY Thomas			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P		
		COLLONGE Martine	P		
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal			
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : Procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL
gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe.

Ingrid RANCHIN
ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON
corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargée d'études

Lou HAWKINS
lou.hawkins@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 38 31

Contact presse

Nancy PIEGAY
nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes, inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Les échanges internationaux contribuent au renforcement de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en diversifiant les approches pédagogiques et scientifiques. Ils permettent aux étudiants, enseignants, doctorants et chercheurs de développer des compétences essentielles et de favoriser leur employabilité. Les mobilités étudiantes, académiques et scientifiques enrichissent les parcours individuels, stimulent l'innovation et renforcent les coopérations entre territoires. Ainsi l'ouverture internationale constitue un facteur déterminant de l'attractivité, du rayonnement et de la compétitivité des territoires.

Cette ouverture internationale est toutefois confrontée à plusieurs difficultés – administratives, linguistiques, financières, etc. – mais également à un contexte international de plus en plus marqué par des tensions géopolitiques.

Face à ces enjeux il est essentiel de préserver et de renforcer cette ouverture en partageant les bonnes pratiques, en développant des dispositifs qui renforcent et facilitent les échanges internationaux et en continuant à faire rayonner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur le plan international.

A travers cette contribution le CESER formule plusieurs préconisations visant à consolider la stratégie internationale du territoire régional. Celles-ci portent notamment sur l'élaboration d'une stratégie partagée associant l'ensemble des parties prenantes, l'amélioration de l'accueil et la facilitation de l'intégration des publics internationaux, ainsi que l'ancrage durable des compétences internationales sur le territoire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | RECHERCHE | OUVERTURE INTERNATIONALE | MOBILITÉS INTERNATIONALES | ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE | RAYONNEMENT RÉGIONAL | STRATÉGIE INTERNATIONALE | ANCRAGE TERRITORIAL

Crédits photos : 123 RF, Chat GPT

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29